



AVIS du CESER sur les Orientations Budgétaires 2018 de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée



Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 26 octobre 2017

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 26 octobre 2017**

**AVIS
SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
DE LA REGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

RAPPORTEUR : Monsieur Henri SALLANABE

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE**

**AVIS
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE**

Madame la Présidente de la Commission Finances représentant la Présidente de Région,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, Chers collègues,
Madame, Monsieur,

Nous approchons de la fin de cette mandature et nous sommes à la veille de la mise en place, début 2018, d'un nouveau CESER avec un nombre de conseillers réduit ; je dirai quelques mots sur le projet de règlement intérieur en cours de préparation.

Au vu des nombreux travaux réalisés par les différentes commissions du CESER, nous avons programmé une assemblée plénière par mois d'octobre à décembre, et celle de ce mois-ci se tiendra sur 2 jours, aujourd'hui et demain. En effet, nous avons 6 projets d'avis à l'ordre du jour de cette séance plénière des 26 et 27 octobre, apportant ainsi la preuve que nous avons su tenir nos engagements et gérer notre plan de travail malgré les difficultés.

Nous avons été saisis par la Présidente de Région, conformément à la loi, dans le cadre d'une saisine obligatoire, sur les Orientations budgétaires 2018 de la Région. Le projet d'avis préparé par la Commission Finances - Politiques contractuelles - je remercie son président Bruno LAFAGE et les conseillers de la Commission 11 et des autres commissions pour le travail accompli - sera présenté par le rapporteur Henri SALLANABE. J'adresse également mes remerciements à Claire FITA, Présidente de la Commission Finances du Conseil régional, et à Jean-Pierre PONCET-MONTANGE, Directeur des affaires financières, qui ont présenté ces Orientations budgétaires le 17 octobre dernier devant la commission 11 et les bureaux des onze autres commissions sectorielles.

Je salue par ailleurs le bon travail de la commission 11 sur le compte administratif 2016 réalisé dans le cadre du groupe de travail animé par Joël LAVAIL que je remercie, et la qualité du rapport sur les fonds européens 2014-2020 qui sera remis à tous les conseillers ainsi qu'à la nouvelle assemblée à des fins pédagogiques. Merci également à l'équipe administrative, Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

A l'ordre du jour de cette séance plénière, il y a également 5 autres projets d'avis élaborés dans le cadre d'autosaisines, sur des sujets que nous avons jugés déterminants pour le développement économique, social de la région Occitanie :

Cet après-midi, seront présentés les rapports suivants :

- *Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie - Commission Politiques environnementales et énergétiques – La rapporteure est Marie-Laure CAMBUS*
- *La territorialisation des politiques culturelles en Occitanie – Commission Culture – Jeunesse – Citoyenneté – Vie associative – Le rapporteur est Arnaud CARPIER*

Demain matin, nous poursuivrons, avec :

- *La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional - Commission Transfert - Innovation – Valorisation de la Recherche - La rapporteure est Virginie GALLIGANI*
- *Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie? - Commission Enseignement supérieur - Recherche – Le rapporteur est Bruno SIRE*
- *Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau – Commission Suivi et évaluation des politiques publiques – Le rapporteur est Guillaume COURVIN*

(...)

Autant de sujets, comme vous pouvez le constater, sur des points importants. Suite à la loi NOTRe qui a donné mission aux CESER pour l'évaluation et le suivi des politiques publiques, la commission du même nom s'est autosaisie de cette nouvelle mission, nouvelle opportunité d'agir pour l'intérêt général. Mais évaluation ne signifie pas sanction. Le défi ouvert est celui de notre capacité à trouver, ensemble, un espace d'intelligence partagée, de mieux comprendre et de mieux appréhender l'efficacité des politiques publiques.

Une baisse des dotations de l'Etat pour les régions en 2018

Les Orientations budgétaires 2018 de la Région s'inscrivent dans un contexte particulier pour les Régions de France. En effet, actuellement est en débat la loi de finances pour 2018, qui impactera fortement les budgets régionaux. Et le mécontentement des présidents de Régions s'est fait entendre lors du Congrès des Régions de France réuni à Orléans les 27 et 28 septembre.

Le Premier Ministre Edouard Philippe a annoncé la baisse des dotations de l'Etat aux Régions, notamment la non-reconduction du fonds de soutien au développement économique de 450 millions d'euros, prévue dès 2017 pour aider les Régions à faire face au transfert de compétences des Départements aux Régions à compter de 2018, notamment la compétence exclusive dans le domaine du développement économique.

Sous le précédent Gouvernement, il avait été conclu un accord débouchant sur une compensation de 600 millions d'euros, via le remplacement de la dotation générale de fonctionnement par une part de TVA reversée aux régions, leur permettant de retrouver une aisance fiscale, pouvant ainsi compter sur un produit en hausse régulière, et un fonds de 450 millions d'euros annuels, remis en cause aujourd'hui ; les régions ont exprimé leur désaccord.

Les Orientations Budgétaires 2018 de la Région Occitanie

Le projet de loi de finances 2018 devrait également prévoir un plafond d'autorisation d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités de 1,2% maximum. Ces contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur les collectivités sont de nature à limiter la capacité de la Région Occitanie pour répondre aux défis du chômage, de la pauvreté, des sorties sans qualification du système scolaire des jeunes, de la réduction des déséquilibres entre territoires, d'une démographie en hausse constante avec les besoins que cela engendre en termes de logements, emplois, équipements, infrastructures de transport...

Pour la Région Occitanie, qui avait déjà fortement contraint ses dépenses de fonctionnement dans ses budgets 2016 et 2017, cette nouvelle règle budgétaire risque d'impacter défavorablement les dépenses d'intervention en faveur des acteurs et des territoires de la région.

La Région, soucieuse de satisfaire à l'ensemble de ses obligations, réaffirme toutefois dans ses Orientations budgétaires 2018 sa volonté de mener à bien quatre grands chantiers : « *une action territoriale déterminée au service de l'emploi et de l'égalité des citoyens* », « *une transition écologique concrète au quotidien* », « *un service public régional de transports pour favoriser toutes*

les mobilités », « le "Produit en Occitanie" pour préserver, soutenir et promouvoir nos cultures, nos savoir-faire et nos innovations ». Toutefois, le CESER s'interroge sur la soutenabilité financière de sa réalisation, compte tenu des contraintes budgétaires précitées. Il sera dès lors attentif à la traduction budgétaire de ces orientations et à leur priorisation, à l'occasion de la préparation du budget primitif 2018 de la Région qui interviendra en décembre prochain.

La réalisation des LGV en Occitanie suspendue aux conclusions des Assises de la Mobilité

Avec l'inauguration début juillet de deux nouvelles LGV, Paris-Rennes et Paris-Bordeaux, le Président de la République a fait savoir qu'il y aura un gel dans la réalisation de projets d'infrastructures nouveaux, dans l'attente de l'adoption de la future loi des mobilités prévue au 1^{er} semestre 2018 ; la réalisation des lignes LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan sont en cause, l'absence de financement étant invoquée. La priorité de la politique gouvernementale est de se recentrer vers les transports du quotidien.

Cette décision de l'Etat nous a surpris par la qualification de projets nouveaux alors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'engagements précis du Conseil Interministériel d'aménagement et de développement du territoire depuis le 14 mai 1991, avec une Déclaration d'Utilité publique le 6 juin 2016 ; les retards pris par les collectivités du Sud-Ouest dans le montage financier ont hélas facilité cette décision de gel des projets.

A noter, seul le chantier du Grand Paris Express ne serait pas remis en cause (25 milliards d'€ pour les infrastructures et 10 milliards pour les aménagements – *ce dernier coût dépasse celui de la réalisation de la phase 2 du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest - GPSO, Bordeaux-Toulouse estimé à 9,5 milliards d'€*) ainsi que les projets Canal Seine-Nord et Lyon-Turin.

Ce gel dans la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Perpignan n'est pas acceptable. La région Occitanie compte plus de 5 millions d'habitants, il en va de son développement économique, de son attractivité. Le Sud-Ouest de la France, de l'Atlantique à la Méditerranée, c'est plus de 12 millions d'habitants, soit autant que l'Ile-de-France. Au moment où l'Espagne vient d'achever l'interconnexion des capitales régionales au TGV, nous demandons le respect des décisions de l'Etat ainsi que celui des calendriers fixés pour les projets suivants : Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Perpignan et l'interconnexion avec l'Espagne.

Certes des réunions de travail ont été organisées au niveau régional ou avec la Ministre des Transports Elisabeth BORNE pour évoquer notamment les scénarios de modèle financier permettant de réaliser Bordeaux-Toulouse, par exemple en s'inspirant du modèle du Grand Paris avec notamment une taxe sur l'immobilier de bureaux et une écotaxe ; toutefois, aujourd'hui, il est impératif de se rassembler autour de cette réalisation pour qu'elle soit réellement effective en 2024, comme décidé. L'Occitanie n'a que trop attendu le TGV qui placera la Ville rose – *qui deviendra la 3^{ème} ville de France dans 5 ans devant Lyon* - à seulement 3 heures de Paris, et ouvrira, grâce à la ligne Montpellier-Perpignan, les portes de la plus grande région de France sur l'Espagne, le Portugal, et l'Europe.

Après la pétition lancée fin septembre par le Groupe la Dépêche pour la LGV en Occitanie, qui a déjà recueilli plus de 10 000 signatures, et pour laquelle je vous ai tous invités à déposer votre signature pour montrer l'engagement du CESER, des organisations qui le composent, le 4 octobre, à l'occasion des 25 ans de l'association Eurosud TEAM, avec la Présidente de Région, nous avons appelé à la mobilisation de tous les acteurs socio-économiques à Toulouse pour défendre la mobilité, l'intermodalité dans une région en plein développement démographique et économique, avec des Métropoles qui devraient être reliées entre-elles.

Ce colloque a rassemblé plus de 700 personnes : élus locaux, acteurs économiques, culturels et sportifs, responsables d'associations d'usagers. La Présidente de Région et moi-même avons rappelé la grande injustice de cette remise en cause par l'Etat des projets de LGV en Occitanie.

Il faut savoir qu'il n'y a pas de croissance durable pour les territoires sans infrastructures de transport modernes. Opposer les trains du quotidien et les TGV n'a pas de sens car ce sont les deux composantes d'un système ferroviaire d'avenir dont on connaît les performances environnementales. L'Etat doit respecter ses engagements pris sur le GPSO.

Cette mobilisation, celle prévue le 29 novembre à Perpignan ainsi que la pétition lancée doivent aider à peser dans les conclusions des Assises de la Mobilité, en décembre.

La réalisation de ces chantiers engagés créerait des milliers d'emplois et permettrait l'insertion professionnelle de jeunes, l'acquisition de qualifications, et devrait avoir un impact en termes de réduction de chômage.

Autoroute Toulouse-Castres

Le CESER demande aussi le respect des engagements de l'Etat et des collectivités pour l'autoroute Toulouse-Castres avec la décision attendue du Conseil d'Etat en janvier 2018.

Autres enjeux pour notre région : l'Agriculture, l'Eau, La Montagne, l'Aménagement durable, équilibré du territoire...

Hormis les enjeux de la mobilité en France, le Gouvernement a également lancé les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) en juillet dernier, articulés autour de deux chantiers, le premier consacré à la création et à la répartition de la valeur (septembre), le second portant sur une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous (octobre/novembre).

D'août à novembre, ce sont donc quatorze ateliers, dont un atelier transversal, qui sont prévus. Les échanges au sein de ces ateliers associeront l'ensemble des parties prenantes : producteurs, industries agroalimentaires, distributeurs, consommateurs, restauration collective, élus, partenaires sociaux, acteurs de l'économie sociale, solidaire et de la santé, organisations non gouvernementales, associations caritatives et d'aide alimentaire à l'international, banques, assurances ...

La DRAAF Occitanie, le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture ont organisé en région, le 20 septembre à l'ENSAT d'Auzeville-Tolosane, un séminaire afin que la Région Occitanie contribue à la réflexion des Etats généraux de l'alimentation. Ce séminaire a proposé de centrer la réflexion sur la création et la répartition de la valeur, avec pour objectif de renforcer la structuration et les stratégies de filières sur la valorisation économique de la qualité, en tenant compte des atouts et des contraintes de l'Occitanie, de créer des coopérations favorables entre la production agricole, la transformation agroalimentaire et la distribution, pour mieux répondre aux besoins des consommateurs.

Le CESER était représenté.

Il est important de se mobiliser pour notre agriculture ; l'Occitanie est la 2^{ème} région agricole française derrière la Nouvelle-Aquitaine, la 1^{ère} région française pour les SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine), une agriculture bio de plus en plus présente.

Le projet d'avis « Les conditions de la réussite d'une agriculture durable : Les propositions du CESER Occitanie » préparé actuellement par la commission Agriculture – Forêt – Bois du CESER, et à présenter en assemblée plénière le 23/11 prochain, entre pleinement dans la réflexion des EGA.

Le CESER a par ailleurs participé à d'autres événements déterminants tels que le Forum Occitanie 2040 le 2 octobre, lancement de la concertation en vue de définir le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la démarche régionale de prospection sur l'eau « H2O30, l'eau en partage », les Rencontres de concertation pour le futur Parlement de la Montagne (au mois de juillet) ainsi qu'à la 1^{ère} journée inter-massifs pour ce Parlement le 20 septembre.

J'apporte quelques précisions sur 2 de ces points :

Avec le SRADDET, il s'agit pour la Région de porter une ambition régionale qui ne saurait se résumer à un document de gestion des sols. Le but de la démarche est d'imaginer la manière de vivre ensemble en Occitanie dans les années à venir, de voir comment les déplacements, les logements ou encore l'environnement peuvent et vont évoluer.

Nous serons obligatoirement saisis par la Présidente de Région pour faire part de notre avis. La nouvelle Assemblée aura donc à présenter une contribution, probablement d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018. Ce sera un travail partagé à réaliser entre les commissions et section concernées qui seront mises en place. Pour rappel, la nouveauté réside dans la portée prescriptive que génère ce schéma pour les collectivités et les groupements infrarégionaux.

Un Plan régional pour sécuriser la ressource en eau dans les territoires

Le CESER a également participé à la démarche de prospection sur l'eau. Nous avons fait part de nos propositions dans un cahier d'acteurs à paraître, rappelant ainsi dans une région en prise avec une démographie galopante (plus de 52 000 habitants par an), des épisodes de sécheresse récurrents depuis plus de 15 ans dans un contexte de réchauffement climatique, qu'il y a urgence de mettre en place un plan régional de sécurisation des ressources en eau dans les territoires. Nous avons des atouts en région pour y arriver, que constituent le Massif Central, le Massif des Pyrénées, les grands fleuves, les grands barrages. Il faut préparer l'avenir de l'Occitanie qui sera la 3^{ème} région française la plus peuplée en 2021, en réalisant le stockage de l'eau, en améliorant notre capacité à la retenir, en faisant évoluer les comportements individuels et économiques.

La Région Occitanie est donc engagée sur diverses politiques, les compétences des Régions s'étant accrues avec la loi NOTRe.

Les projets d'avis du CESER

Le CESER s'est saisi des thématiques de : l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique, la territorialisation des politiques culturelles, la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional, l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, l'évaluation des politiques publiques et a formulé des propositions concrètes. Autant de sujets sur lesquels la Région travaille avec détermination.

Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie

Ainsi, face au défi environnemental, à la lutte contre la précarité énergétique, problématique au cœur de l'action régionale, au secteur du bâtiment qui représente 45% de la consommation d'énergie finale régionale, le CESER formule des préconisations pour rénover ou construire à coût maîtrisé des bâtiments éco-performants (logements privés et sociaux, bâtiments publics) intégrant une production locale d'énergies renouvelables : accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique en faisant de l'Agence régionale de l'énergie et du climat (AREC) qui devrait être opérationnelle en 2018 le bras armé de la Région, zone de mutualisation des connaissances ; sensibiliser et former des publics concernés sur la question de la transition énergétique afin de changer les comportements des citoyens en matière de consommation énergétique sur le long terme ; développer la gamme des leviers financiers, notamment la création de tiers-investissements et la mise en place d'un dispositif régional de garantie.

L'objectif de la Région Occitanie est d'amener progressivement le territoire régional à devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

La territorialisation des politiques culturelles en Occitanie

La Région Occitanie mène une politique culturelle ambitieuse lui permettant de revendiquer une action reconnue au niveau national, voire internationale. Le territoire dispose de lieux d'équipements et de manifestations culturels et d'un maillage d'acteurs important rendu possible par la territorialisation de l'action de la Région. Pour la politique culturelle à mettre en œuvre, aujourd'hui, la Région doit harmoniser les politiques culturelles héritées des deux anciennes Régions,

Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées qui avaient des logiques d'action différentes, et tenir compte du contexte de la réforme territoriale prévoyant une compétence « culture » partagée, la mise en place de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)..., mais aussi d'une baisse des ressources financières.

Pour répondre aux enjeux du secteur culturel, à l'accès à la culture du plus grand nombre, le CESER préconise que la Région joue un rôle moteur pour la transformation des grands équipements et outils structurants pouvant jouer le rôle de tête de réseau régional, voire national et international dans leurs domaines, en établissement public de coopération culturelle ; comme c'est déjà le cas pour Marciac, et demain ce sera le cas pour le Musée Soulages à Rodez à l'initiative du CESER, le Musée Hyacinthe Rigaud à Perpignan. Le CESER recommande également à la Région de réaliser des actions en matière de création artistique (aider les artistes à s'installer ou rester sur le territoire après leurs études...), de diffusion des expressions et pratiques culturelles (développer des équipements structurants et des manifestations avec les territoires les plus éloignés des offres culturelles...), de patrimoine et d'identité (inventer une politique du patrimoine immatériel), d'observation et d'évaluation.

Cet après-midi, vous bénéficierez d'une présentation plus détaillée de ces préconisations du CESER.

Demain matin, nous achèverons cette séance plénière en abordant les projets d'avis sur les pôles de compétitivité, l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, l'évaluation des politiques publiques.

En matière de recherche, d'innovation, d'enseignement supérieur, le CESER a déjà rappelé, par des avis antérieurs, l'importance du développement de ces domaines pour notre territoire.

La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional

Soutenir les pôles de compétitivité et renforcer les filières

Ainsi le CESER s'est construit un jugement favorable sur le rôle joué par les pôles de compétitivité sur l'écosystème régional, en termes d'aménagement du territoire et de mise en réseau des acteurs de l'innovation.

Ces pôles structurent des filières, des secteurs d'avenir tels que l'aéronautique, l'agro-industrie, les énergies renouvelables...En région, nous avons 7 pôles de compétitivité, dont un mondial (Aerospace Valley) et un à vocation mondiale (le Pôle Eau). Le développement de la politique de l'Etat et le rôle accru des Régions en faveur de ces pôles de compétitivité amènent le CESER à soutenir ces engagements, plus globalement les politiques publiques de valorisation de la recherche et de l'innovation. Ce sont là les points évoqués dans le projet d'avis. Le CESER souhaite être membre du Comité de pilotage de la Stratégie Régionale de l'Innovation, et des Comités Stratégiques de Filières afin d'affirmer son rôle d'acteur d'une évaluation régulière des pôles de compétitivité, mais aussi dans la gouvernance des pôles avec le statut de membre associé (comme à Aerospace Valley, Agri Sud-ouest Innovation, Cancer Bio Santé).

Le CESER préconise entre autres de poursuivre la réflexion d'un élargissement des territoires des pôles aux régions transfrontalières, le renforcement de leur collaboration avec les autres structures de développement économique et d'innovation, de faire davantage de place au potentiel régional en matière de sciences humaines et d'innovation sociale...

Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie?

Une politique de site harmonieuse pour développer l'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie

En matière d'enseignement supérieur, on note une hausse constante des effectifs - la région Occitanie a un nombre de diplômés supérieur à la moyenne nationale (44,3% des 30-34 ans en 2013), un développement des politiques de site. Et dans le même temps, on constate le manque de lisibilité,

d'orientation, d'accueil du système d'enseignement supérieur régional ne permettant pas à chacune de poursuivre ses études dans la voie choisie, selon ses capacités, son cursus antérieur, son origine sociale, son origine géographique.

Le CESER s'est donc saisi de la question de l'égalité des chances accès à l'enseignement supérieur pour les nouveaux bacheliers et les étudiants des différents niveaux de formation, cherchant à connaître les freins à cette égalité des chances d'accès et les moyens à mettre en œuvre pour les lever. Le CESER préconise ainsi : d'expérimenter en Occitanie une évolution du système Admission Post Bac (APB) qui intègre l'ensemble des filières de formation, notamment sanitaires et sociales, scindé en 3 sous-ensembles (cursus des lycées publics, privés, cursus des universités publiques, cursus sélectifs (Ecoles, Instituts publics et privés) ; de revoir le système d'information et d'orientation des lycéens (mise en place d'une formation à l'orientation en 2^{nde} et en 3^{ème} pour les bacs technologiques, de classes d'années passerelles...) ; d'accroître la capacité d'accueil des établissements publics (action souhaitée de la Région auprès de l'Etat pour des investissements ciblés afin d'accroître le nombre de places en premier cycle dans les filières sous tension, et ce dans le cadre des CPER et contrats de site, et en soutenant le développement des enseignements numériques...) ; d'améliorer les conditions de vie des étudiants (augmentation du montant des bourses individuelles...) ; revoir la politique de financement de l'alternance et de l'apprentissage afin qu'elle soit poursuivie et étendue à tout l'enseignement supérieur et dans toute la région.

Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau

Dernier thème que nous aborderons, l'évaluation des politiques publiques. La loi NOTRe du 7 août 2015 confère aux CESER une légitimité pour « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

La complexité des actions publiques, la multiplication des acteurs, les nouvelles compétences des Régions, les baisses des dotations de l'Etat amènent les élus à se questionner sur leurs choix politiques. Les électeurs et les citoyens sont aussi concernés et se pose la question de la pertinence des décisions prises et de l'efficacité de leur mise en œuvre. En matière d'évaluation des politiques publiques, de nombreux organismes interviennent. Le CESER a auditionné certains d'entre eux tels que la Chambre régionale des comptes...

Dans son projet d'avis, le CESER, en analysant les enjeux et les perspectives de l'évaluation des politiques publiques, a fait des préconisations, tout en étudiant le rôle du CESER, en lien étroit avec le Conseil régional, qui sont les suivantes : stabiliser l'organisation de l'évaluation des politiques publiques au Conseil régional (mettre en place une organisation stable et pérenne associant les différents acteurs dont le CESER, au travers d'un Comité Régional de l'Evaluation) ; mettre en place une charte de l'évaluation des politiques publiques au Conseil régional devant s'appliquer à l'ensemble des décideurs et acteurs des politiques régionales ; adhérer au réseau REVMED, réseau institutionnalisé des collectivités locales « méditerranéennes » qui s'engagent dans des démarches d'évaluation.

Il est demandé que la collaboration du CESER avec le Conseil régional dans l'évaluation des politiques publiques s'établisse de manière concrète, tout d'abord en étant membre du Comité Régional de l'Evaluation, en prévoyant la possibilité pour le CESER de saisir ce Comité pour proposer l'évaluation d'une à plusieurs politiques publiques, mais également que le CESER soit consulté sur des travaux d'évaluation en cours...

Tous ces éléments vous seront précisés demain.

(...)

Je vous remercie !

AVIS
SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
DE LA REGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis adopté

Suffrages exprimés : 199
Pour : 171
Abstention: 28

RAPPORTEUR : **Monsieur Henri SALLANABE**

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances – Politiques contractuelles »

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Guy BARBOTTEAU

Secrétaire

Henri SALLANABE

Les membres

Christian AURIOL
Jean-Pierre ARCOUDEL
Simone BASCOUL
Annie BERAIL
Chantal BERGONIER
Jean-Marie BEZ
Marie-Line BRUGIDOU
Gérard CASSAGNE
François CAZES
Guillaume COURSIN
Serge CRABIE
Elise DARE
Philippe DE LORBEAU
Michel DOLIGE
Félicie DOMENE
Jean FUENTES
Chantal GAUTHIER
Alain GIACOMEL
Joëlle GLOCK

Michel GUIRAL
Francis LAFON
Joël LAVAIL
Gilbert MERCADIER
Erick MICHEL
Serge MICHEL D'HUREL
Dominique MICHEZ
Jean-Jacques MINANA
Gérard MOLENAT
Gérard OMER
Jean-Paul PANIS
Nathalie PINELLI
Olivier-Ronan RIVAT
Jean-Louis ROUSSEL
Henri SALLANABE
Sandrine SOLIMAN
Serge SOULIE
François TOULIS

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION.....	3
I. POLITIQUES TERRITORIALES.....	5
I.1. L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	5
I.2. Activités économiques	9
I.3. L'aménagement du territoire, transports.....	13
I.4. La transition écologique et énergétique	19
I.5. La solidarité et le lien social : santé, sport, cohésion sociale, culture	21
II. ASPECTS BUDGÉTAIRES.....	24
III. DES POINTS DE VIGILANCE.....	25
IV. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	26
CONCLUSION.....	29
GLOSSAIRE	31
ANNEXE	35

PRÉAMBULE

En vertu de l'article Article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région.

En vertu de l'article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations budgétaires.

En vertu de l'article L4132-12 du CGCT, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

Dans le débat relatif aux orientations budgétaires, qui doit intervenir 10 semaines avant le vote du budget primitif de la Région, le CESER souhaite prendre toute sa place.

La Présidente de la Région Occitanie a saisi le CESER pour avis sur les orientations budgétaires 2018, le 17 octobre 2017.

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie en charge des affaires financières, assistée de Monsieur le Directeur des Affaires financières de la Région, a présenté les orientations budgétaires 2018 à la Commission « Finances – Politiques contractuelles » et aux bureaux des onze commissions ainsi qu'à la présidente et au président des deux sections du CESER Occitanie, le 17 octobre 2017, à Toulouse et à Montpellier, par visioconférence.

Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et au commentaire critique des mesures prévues pour 2018, au regard des conjonctures et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.

En préparation de ce débat, le Bureau du CESER a adopté, le 9 octobre 2017 la note rédigée par la Commission « Finances – Politiques contractuelles » portant sur l'observation du compte administratif 2016. Ce document, contribuant à l'analyse des orientations budgétaires 2018, est intégralement repris en annexe de cet avis.

INTRODUCTION

• CONTEXTE NATIONAL

En France, l'élection du Président de la République et d'une nouvelle majorité parlementaire a conduit le Gouvernement à rappeler le choix de la France de se conformer aux accords européens appelant chaque Etat membre à respecter un déficit budgétaire inférieur à 3% de son PIB.

Le Président de la République, lors de la Conférence nationale des territoires, le 17 juillet 2017, a par ailleurs annoncé qu'un effort supplémentaire allait être demandé aux collectivités territoriales entre 2018 et 2022. Ces directives sont intégrées au projet de loi de finances 2018 qui est actuellement en discussion au Parlement.

Si ce projet de loi de finances est adopté en l'état, il induira, pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, une limitation de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, en valeur et à périmètre constant, de celles réellement constatées en 2017.

Enfin, les prévisions de croissance en France pour 2017 sont estimées à 1,7% et à un niveau équivalent en 2018. Toutefois cette reprise modérée ne se traduit pas, pour l'instant, par une baisse significative du taux de chômage.

• CONTEXTE REGIONAL

L'année 2017 a été, pour la Région Occitanie, l'année de la construction de différents schémas visant à harmoniser et à développer les dispositifs et les politiques d'intervention sur son territoire. La réalisation des premières actions prévues dans ces schémas devrait intervenir durant l'année 2018. Par ailleurs, cette même année verra la concertation approfondie du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), dont l'adoption est prévue en juillet 2019. L'année 2018 devrait aussi être l'année charnière de l'harmonisation des politiques publiques via des contrats entre la Région et les autres collectivités, notamment avec les Métropoles.

L'harmonisation des politiques publiques du Conseil régional est ainsi désormais enclenchée mais non encore achevée.

• DES ATTENTES FORTES

L'attractivité de la Région Occitanie ne se dément pas avec l'arrivée, selon L'INSEE¹, de 33 800 nouveaux habitants par an depuis 2013. Toutefois, cette attractivité démographique nourrit et conforte d'importants déséquilibres territoriaux. La population et les acteurs territoriaux sont dès lors en attente d'interventions des collectivités pour corriger ces déséquilibres territoriaux et assurer la satisfaction des besoins nouveaux.

Placée par la réforme territoriale au cœur des enjeux liés à des compétences aussi fondamentales que celles de l'éducation, de la formation professionnelle, la formation des chômeurs, l'apprentissage, les transports, le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation, le transfert technologique, l'aménagement du territoire, la Région Occitanie est attendue sur un projet de développement et d'aménagement ambitieux et porteur de

¹ INSEE Analyses Occitanie n°44 - juin 2017

solidarités, un projet qui soit aussi apte à servir de levier à la relance de l'activité régionale et à préparer l'avenir.

Or, les nouvelles contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur les collectivités territoriales sont de nature à limiter la capacité de la Région à répondre à ces enjeux.

Il apparaît dès lors fondamental que la Région, par une politique volontariste de territorialisation et de contractualisation, joue pleinement son rôle de chef de file sur les domaines qui relèvent de sa compétence, par la mobilisation et l'implication de l'ensemble des réseaux sociaux et économiques et des acteurs déjà présents sur le territoire concerné. Les missions confiées aux Maisons de la Région devront y contribuer.

Sur tous les autres domaines partagés, les acteurs économiques et sociaux attendent de la Région une implication volontariste et porteuse de cohérence.

I. POLITIQUES TERRITORIALES

I.1. L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le CESER souligne la politique volontariste engagée par la Région en matière d'éducation et à destination de la jeunesse sur tout le territoire, à la fois sur l'immobilier des lycées et les équipements, ainsi que sur l'amélioration des conditions d'études pour la réussite des élèves.

Sur le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage, avec le lancement en 2017, par la Région, des plans régionaux et pluriannuels actant des objectifs ambitieux, le CESER relève particulièrement la volonté de l'exécutif régional d'intégrer ces actions dans une approche territorialisée.

Dans la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance adoptée en 2017, le CESER souligne aussi que la formation professionnelle et l'apprentissage entrent bien dans les priorités régionales pour accompagner, sur le plan des qualifications diplômantes, le développement économique régional et ainsi permettre l'accès à l'emploi pour les uns, et favoriser l'évolution professionnelle pour d'autres.

I.1.1. L'éducation et la jeunesse dans la politique régionale

Le CESER note une politique dynamique de la Région sur la compétence « éducation » et se réjouit de voir que la jeunesse fait partie des principaux objectifs de la Région. Cette dernière prend en compte l'évolution de la démographie dans la rénovation et la construction de nouveaux établissements et veille à une implantation des lycées bien intégrée au territoire.

I.1.1.1. La construction et la rénovation des lycées

S'agissant de la construction de nouveaux lycées, le CESER est conscient de la politique volontariste opérée par la Région qui a permis, au moyen du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), l'ouverture de 10 nouveaux lycées au cours de ces dernières années et projette d'en ouvrir 10 autres avant la fin de cette mandature. Toutefois, pour ces nouveaux projets, le CESER invite la Région à opter pour des conceptions architecturales et fonctionnelles nouvelles et futuristes. En amont des projets de conception, il serait souhaitable de renforcer la concertation avec une équipe pluridisciplinaire composée de tous les acteurs concernés : proviseurs, enseignants, personnel de service, ouvriers, personnels administratifs et services du Rectorat, ainsi que des intervenants extérieurs régulièrement sollicités dans le cadre d'activités culturelles, sportives... Cette méthode permettrait d'imaginer les nouvelles fonctionnalités des bâtis au service de nouveaux projets pédagogiques, de tenir compte des spécificités des différentes pratiques et de nouveaux modèles de gestion intégrant l'ère numérique.

Dans le secteur de la construction, le CESER apprécie la concertation de la Région avec les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics pour définir les objectifs et des actions à engager à court et à moyen terme sur les performances des matériaux utilisés et sur leur entretien.

Pour ce qui est de la rénovation des bâtiments, le CESER constate un retard au niveau des travaux d'accessibilité et ce alors que la baisse des commandes publiques lors de la crise de ces dernières années aurait dû inciter la Région à accélérer les mises aux normes. Sur ce point, le CESER compte sur la mise en œuvre du PPI 2016-2021 en cours, sur la durée de la mandature, afin de régler définitivement le volet de l'accessibilité.

Plus généralement, l'amélioration des performances énergétiques de tous les bâtiments étaye la volonté de la Région de s'inscrire, d'une façon dynamique, dans la lutte contre les bâtiments énergivores et en se fixant des modèles de consommation de référence. Parallèlement, toutes les actions engagées par la Région – dans le cadre des gaspillages alimentaires, de la gestion des déchets, de l'économie d'eau, des mobilités douces – doivent amener les établissements à sensibiliser et à informer tous les acteurs au moyen d'une démarche éducative sur des objectifs de gestion vertueux. Les résultats d'une telle démarche doivent par la suite être valorisés.

I.1.1.2. Le numérique, la restauration scolaire, la prise en charge et les aides accordées aux jeunes

En matière de numérique, pour le CESER, l'harmonisation des modalités de maintenance informatique devient une urgence. En effet, des dysfonctionnements régulièrement relevés dans les lycées perturbent le bon déroulement de certains cours. Ainsi, une bonne évaluation de la diversité des situations à traiter et une forte réactivité devraient permettre de mieux graduer le type de réponse à apporter.

Quant à la « labellisation numérique » des lycées, compte tenu du succès des appels à projets, il devient indispensable que tous les acteurs soient mobilisés sur la démarche. Cela nécessitera sans doute un partage des modalités et du contenu du projet, ainsi que des programmes de formation adaptés et engagés avant tout démarrage du projet. Aussi, dans ce cadre global, des points d'étapes permettront de bien mesurer la pertinence du projet et ses ajustements éventuels.

Selon le CESER, le retour d'expérience de cette « labellisation » devrait permettre de construire un modèle de référence sur la bonne mise en œuvre des projets numériques, en tant qu'outil pédagogique.

En matière de restauration scolaire, la Région s'est fixée comme objectif l'horizon 2021 pour un approvisionnement auprès des filières locales à hauteur de 40% et bios à un niveau de 20% dans les assiettes des lycéens. Cette politique apportera, selon le CESER, un soutien de poids à l'économie de proximité. Dans le même temps, elle valorisera le produit et incitera à l'organisation par les producteurs de circuits courts, pour répondre à l'exigence de régularité d'approvisionnement et de volume. Le CESER se félicite que, dans les lycées, la restauration soit internalisée et permette ainsi de faire entrer la nutrition dans une démarche éducative.

En ce qui concerne la prise en charge des jeunes publics, le CESER note l'expérimentation qui consistera en la création d'un service d'intérêt économique général (S.I.E.G) pour gérer les 11 écoles de la deuxième chance présentes en Occitanie. Toutefois, le CESER appelle à une harmonisation au niveau de ces écoles, tout en restant bien en phase avec le territoire sur lequel elles sont implantées. L'objectif à privilégier étant, bien sûr, d'apporter une réponse à la fois diplômante, sociale et d'estime de soi, tout en prenant en compte le sentiment d'exclusion ressenti par les jeunes.

S'agissant des dispositifs d'aides accordées aux jeunes (lycéens et apprentis) au moyen notamment de la Carte Jeune qui peut donner droit, entre autres, à une aide financière à la lecture, à une aide financière aux pratiques sportives et à l'acquisition d'un ordinateur... Le CESER ne peut que soutenir et encourager cette initiative. Aussi, le CESER note et se satisfait de la gratuité des livres, car cette mesure va dans le sens d'une école publique gratuite et socialement accessible.

Dans une perspective voisine, l'aide aux familles en difficulté financière, notamment par le biais du Fonds Régional d'Aide à la restauration, constitue la réponse appropriée à certaines situations sociales. Cependant, le CESER insiste sur une harmonisation des critères d'attribution de cette aide entre les établissements de la Région pour une meilleure égalité de traitement des familles bénéficiaires.

I.1.2. L'apprentissage, la formation, l'emploi et les transports scolaires

Sur l'apprentissage, le CESER souligne les objectifs ambitieux du plan établi par la Région. Dans ce domaine, il sera nécessaire d'accentuer la mobilisation de tous les acteurs et particulièrement celle des entreprises. Parallèlement, l'image de l'apprenti devra être valorisée et la filière « apprentissage » devra être présentée comme synonyme de voie de réussite.

Par ailleurs, le CESER rappelle que la formation professionnelle initiale relève autant des lycées que des CFA.

Pour ce qui est de la négociation de la future convention quinquennale entre la Région et les CFA, celle-ci, construite en partenariat, doit tenir compte des spécificités de chaque territoire, tout en veillant à acter des objectifs de progrès contribuant à la réussite des élèves. Pour autant, pour ces centres, le CESER note la volonté de la Région de repenser la pédagogie en faisant de l'ordinateur un outil au service de l'enseignement. Le CESER souligne que cette résolution devra être pensée en concertation avec les équipes de formateurs.

Du reste, il convient de souligner que le CESER s'inquiète du devenir des Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) qui seront vraisemblablement recentrées sur les Maisons de la Région. Dans cette nouvelle organisation, il sera essentiel de veiller à privilégier le service de proximité, notamment avec les bassins d'emplois, auquel devaient répondre initialement ces implantations. Dans le même temps, il sera nécessaire de faire fructifier le partenariat existant au sein des MCEF, établi avec les acteurs des entreprises, syndicaux et sociaux tout en veillant à une mobilisation des collectivités qui étaient déjà parties prenantes, selon les territoires.

De manière plus générale, le CESER appelle à éviter les chevauchements de compétences avec les services de l'Etat (ex : Pôle Emploi) en charge de ces missions. En effet une telle situation ne peut qu'être source de double emploi et d'un manque de lisibilité pour le public.

En matière d'orientation, la coordination régionale et territoriale des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) est assurée par la Région. Sur ce point, le CESER invite à établir une coordination en continue entre les services de la Région et ceux du Rectorat. Parallèlement, il incite à veiller à une bonne articulation des missions entre les différents et nombreux acteurs du réseau des SPRO et ce pour disposer d'une approche plus fine du territoire et surtout davantage lisible par les demandeurs d'information.

Sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), la Région va accompagner les dynamiques territoriales et sectorielles par des démarches GPEC et GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences). Le CESER invite la Région à se positionner de manière dynamique afin d'impulser ces démarches auprès des acteurs locaux et ce en liaison avec les programmes de Pôle Emploi concernés par cette thématique. Il s'agit là de bien anticiper les besoins de formation professionnelle, sur les métiers émergents et sur l'évolution de filières à moyen terme.

Par ailleurs, le CESER prend acte de la demande formulée par la Région à l'Etat en matière de délégation du Service Public de l'Emploi. La signature d'une convention de délégation avec l'Etat devrait intervenir au plus tard en juin 2018. Il s'agira d'une nouvelle compétence dans laquelle les entreprises joueront un rôle d'accompagnement.

Pour le CESER l'objectif de cette expérimentation ne doit pas être de se substituer aux missions de Pôle Emploi, garant d'une politique nationale en matière d'emploi, mais bien entendu d'agir en complémentarité avec cet acteur sur la question de la formation des demandeurs d'emplois. Dans

cette relation, il sera nécessaire de mieux acter les rôles de chaque acteur : le financeur, le prescripteur et l'opérateur de la formation.

Concernant le domaine des transports scolaires, le CESER note que cette compétence, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018, est très complexe à engager. Elle nécessitera une longue concertation entre les opérateurs, sans oublier les usagers. Au demeurant, la Région doit construire une offre de services, particulièrement pour les transports scolaires, garantissant une égalité de traitement du citoyen sur l'ensemble du territoire et ce aussi bien en matière de tarification que de qualité de service apporté.

Enseignement supérieur, recherche, innovation

Avec le risque que font peser sur les perspectives budgétaires 2018 une évolution des dépenses possiblement bloquées à 1,2 % et une baisse significative de la DCRTP, le CESER espère que la volonté politique de la Région se traduira par le maintien d'un budget « enseignement supérieur, recherche, innovation » qui garantira la mise en œuvre d'une stratégie régionale conforme aux options politiques retenues, en particulier dans le cadre du « Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » (SRESRI) 2017 - 2021, adopté par la Région le 2 février 2017 .

Le CESER ne peut que se réjouir des intentions politiques qui visent :

- à conforter le rôle de chef de file de la Région en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation (Cf. SRESRI),
- à prévoir un budget offensif de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, c'est-à-dire au-delà du maintien de l'enveloppe budgétaire de 2017,
- à déployer une politique de site ambitieuse dans les villes universitaires d'équilibre, sur l'ensemble de la région Occitanie, notamment dans l'ex-région Languedoc – Roussillon, à l'image des 10 contrats de site conclus dans l'ex-région Midi – Pyrénées,
- à favoriser la réussite et l'accès à l'emploi, en soutenant notamment « *des projets de pédagogies innovantes en lien avec le numérique et les bassins d'emploi, au sein des IUT* ».

Cela étant, si le CESER se réjouit de la reconnaissance par la Région de la qualité des formations dispensées par les IUT, il regrette que les établissements, qui ont une personnalité morale, et auxquels appartiennent ces IUT, ne soient pas cités. En effet, l'université de Montpellier, par exemple, compte 17 composantes dont 3 IUT qui ont déposé 4 dossiers au titre de l'appel à projets « pédagogies innovantes » lancé par la Région. Dans le même temps, sont citées la COMUE-LRU et l'UFTMP, dont les missions ne relèvent certainement pas de « la réussite et l'accès à l'emploi » puisque ce sont les équipes pédagogiques affectées dans chaque université qui y contribuent,

- à donner priorité à l'innovation et au lien laboratoires-entreprises et à la maturation des projets en lien avec les deux Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) des deux ex-régions même s'il n'est plus fait référence à l'entrée de la Région dans leur capital,
- à porter une attention particulière pour la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) avec des actions structurantes inter-académiques et des projets venant irriguer l'ensemble des territoires et des publics, évitant ainsi un saupoudrage financier au profit de nombreuses petites associations oeuvrant localement. Le CESER soutient le nouvel intérêt de la Région pour « *des manifestations scientifiques internationales permettant de diffuser les dernières avancées vers les entreprises* » ainsi que le soutien apporté aux jeunes chercheurs,

- à ambitionner un partenariat renforcé entre l'ensemble des partenaires, qu'ils soient institutionnels, académiques, ou privés, et poursuivre son soutien aux instances de concertation, de gouvernance ou d'appui aux politiques régionales comme le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT), dans lequel le CESER a deux places de titulaires, et les COMUE où le CESER siège également. Le CESER s'inquiète cependant de ne pas voir les universités citées dans tout ce chapitre consacré à la mise en œuvre du SRESRI. Il demande à la Région d'amender son texte à cet égard,
- à soutenir la mobilité internationale des étudiants.

Cependant, le CESER souhaite que les Orientations Budgétaires soient étayées par une analyse stratégique concernant les points forts et les points faibles de la Région, notamment :

- sa place dans le contexte européen et international,
- le développement d'une politique d'accueil des chercheurs et des équipes du plus haut niveau,
- l'évaluation et le soutien aux activités, des pôles de compétitivité jusqu'aux filières,
- la mise en synergie des établissements de recherche universitaires et non-universitaires,

La CESER souligne le contenu très positif du SRESRI mais en souhaite une déclinaison en fonction d'axes prioritaires annuels.

I.2. Activités économiques

I.2.1. Industrie, les grands groupes et les services aux entreprises

Le CESER considère que le déploiement du « Pass Occitanie » (Projets de moins de 40 000 €) permettra de simplifier l'accès aux aides financières pour les petites entreprises et salue l'engagement de la Région à apporter une réponse en moins de quarante jours. Il s'agira pour la Région de bien calibrer l'enveloppe allouée à cette subvention car les TPE sont très nombreuses en Occitanie ; elles représentent 97,7% des entreprises du territoire.

Le CESER salue le déploiement des Contrats Occitanie adaptés au besoin des moyennes et grandes entreprises dans les domaines de l'innovation, de la croissance, de l'expertise et de l'export pour des montants au-delà de 40 000 €. Le CESER soutient également la création du contrat « Entreprises en difficulté », nouveauté en Occitanie.

Le CESER encourage la création de l'agence régionale de développement économique regroupant les agences actuelles (MADEELI, Sud de France Développement, Invest Sud de France, Synersud...). Le CESER salue la volonté de la Région d'utiliser les « Maisons de la Région » comme des succursales territoriales de développement économique pour assurer une présence au plus près des porteurs de projets. Le CESER estime que cette présence territoriale facilitera le déploiement d'un réseau de développeurs économiques au sein des départements en collaboration avec les différents acteurs et chambres consulaires.

Le CESER estime que le soutien de la Région au développement d'écosystèmes favorables à la création d'emplois, notamment par la mise en œuvre du « dispositif start-ups », est nécessaire. Le lancement de la Maison de l'Economie Nouvelle, à Montpellier, de la Cité des start-ups, à Toulouse, et le soutien de la Région à la création du campus IoT Valley au sein du Parc Enova (SICOVAL) seront des outils importants pour créer un terreau favorable à l'innovation des entreprises.

Le CESER salue l'ingénierie technique et financière développée par la Région, notamment la mise en place du fonds de fonds FOSTER TPE-PME en collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), le nouveau fonds d'amorçage « IRDINOV 2 » et plus généralement la logique d'harmonisation des dispositifs d'accompagnements des deux anciennes Régions.

Le CESER partage le principe régional de soutenir les filières économiques structurées (par exemple celle de l'aéronautique : plan ADER), en émergence (par exemple celle sur la robotique et les drones) et d'accompagner les EPCI ayant, depuis la loi NOTRe, la compétence en matière d'immobilier d'entreprises.

I.2.2. Agriculture, viticulture, pêche, forêt, bois, agro-alimentaire

A la lecture des orientations budgétaires de la Région pour 2018, le CESER fait les remarques et observations suivantes :

- Les orientations budgétaires de la Région font clairement apparaître que les actions et les fonds consacrés au secteur agricole, agroalimentaire et forestier de la Région, premier secteur économique, sont répartis au travers d'autres chantiers, ce qui rend leur lisibilité difficile.
- Le CESER est satisfait d'avoir été entendu par rapport au développement et à la mise en place d'orientations renforcées en matière agricole, agroalimentaire et forestière. Il attend de connaître les enveloppes qui pourront y être effectivement consacrées « *dans un contexte de crise agricole persistant* ». Il note avec satisfaction, la volonté de la Région d'accompagner les évolutions de ces secteurs vers la transition numérique, l'innovation, la création de richesse et de valeur ajoutée, avec des aides et des politiques « *volontaristes* » renforcées concernant :
 - L'agriculture, l'agroalimentaire et la viticulture :

Dans le cadre du document des OB 2018, le CESER tient à souligner :

- Les aides à l'installation et à l'investissement concernant les bâtiments (Plan BTP pour les bâtiments professionnels), l'hydraulique et la forêt),
- La nouvelle politique d'installation/transmission harmonisée, dotée d'un « budget offensif »,
- L'accompagnement des filières d'élevage (crises économiques et/ou sanitaires) et de la filière bio (nouveau Plan Bio Occitanie en 2018),
- Les aides aux entreprises agroalimentaires (nouveau dispositif Agro-Viti),
- Le plan pluriannuel de déploiement des cépages résistants et la poursuite du développement de la filière à l'export pour la viticulture,
- Le renforcement des aides aux Signes Officiels de Qualité de la région, en lien avec l'IRQUALIM, et l'extension des circuits courts sur tout le territoire régional sous la marque Sud de France, dont les cahiers des charges ont été renforcés,
- « La mise en œuvre du nouveau dispositif d'approvisionnement local et bio dans les restaurants des lycées ». Le CESER souhaiterait qu'un approvisionnement local de qualité soit également destiné à tous les lieux de restauration collective de la région.

Ces actions correspondent d'une manière globale aux demandes faites par le CESER tant au niveau des orientations Budgétaires que du Budget primitif 2017.

Des actions nouvelles sont également intéressantes comme :

- Le déploiement du fonds de garantie FOSTER FEADER (garantie à taux zéro pour les projets de développement) ouvert dorénavant aux exploitations agricoles et aux entreprises de l'agroalimentaire,
- La mise en place d'un contrat de filière pour la Forêt et le Bois, aux côtés de la nouvelle interprofession FIBOIS Occitanie, avec le déploiement des dispositifs « Pass » et « Contrat » pour les entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformations et le développement de projets de territoires dans le cadre des PDR.

La pêche

Le CESER regrette que l'enveloppe 2014-2020 du FEAMP ne soit pas plus importante eu égard aux enjeux majeurs liés à la préservation et au développement de la pêche et de l'aquaculture en Occitanie. Très attaché à la préservation de ces filières, qui constituent un marqueur de l'identité méditerranéenne de la région, le CESER compte sur le Conseil Régional pour soutenir financièrement leur restructuration et leur développement.

Ports de pêche :

Conformément à ses recommandations passées, le CESER préconise de défendre et développer les activités de pêches et les infrastructures portuaires qu'elles nécessitent, dans une logique de réorganisation de la filière sur l'ensemble du littoral. La propriété nouvelle du port de pêche du Grau du Roi, dès janvier 2017, doit s'inscrire dans une perspective de rationalisation et de réorganisation de la filière.

Avec la 1^{ère} flottille de pêche de Méditerranée, 4 ports de pêche, 70 points de débarquement, 95% de la production halieutique française en Méditerranée et 10% de la production conchylicole nationale avec 530 exploitations, et plusieurs milliers d'emplois directs et indirects, la région Occitanie est au centre des problématiques liées à l'économie halieutique. Il est important de noter que les 4 halles à marée (« criées ») d'Occitanie sont les seules sur toute la façade méditerranéenne française. La vitalité économique de ce secteur et son ancrage territorial constituent donc une priorité.

A ce titre, le CESER rappelle qu'il poursuit actuellement une étude sur les enjeux et perspectives des filières de la pêche et de l'aquaculture en Occitanie, en explorant l'ensemble de leurs dimensions (Etat de la ressource, organisation des acteurs, pollution des milieux, contexte juridique, gestion des halles à marée, diversification et valorisation...).

Cette étude vise à analyser en détails le fonctionnement de ces filières en mettant en relief les principaux écueils de l'organisation actuelle et en proposant des pistes d'amélioration en vue de définir une stratégie durable pour la pêche et de l'aquaculture en tant que vecteurs de croissance bleue en région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Le rapport sera voté dans le courant du 1^{er} semestre 2018 et sera remis à la Présidente de la Région.

- Eau et prévention des risques, gestion durable de la ressource en eau, hydraulique agricole, préservation et restauration des milieux aquatiques :

En ce qui concerne plus particulièrement l'eau agricole, cofinancée par du FEADER pour les économies d'eau, l'extension des réseaux d'irrigation, la création de nouvelles ressources, elle sera étudiée au niveau des territoires en fonction des besoins réels, des solutions existantes et de leur optimisation. Quant à la mobilisation de nouvelles ressources, elle s'inscrira dans un projet de

territoire que la Région souhaite « co-construit avec les différents acteurs et usagers, pour une gestion partagée et durable de l'eau ». Le CESER se félicite de cette méthode de concertation territoriale, mais s'interroge sur la méthode des appels à projets lancés par la Région, pour sécuriser une ressource essentielle pour l'agriculture comme pour chaque habitant du territoire, ressource menacée par les effets du réchauffement climatique et par l'augmentation de la population régionale. Ne serait-il pas nécessaire, le plus rapidement possible, de mettre en place des financements pluriannuels contractualisés ?

○ En conclusion le CESER réitère avec force son souhait que la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée soit, dès 2018, à l'initiative d'un grand projet politique agricole, piscicole, agroalimentaire et forestier régional.

I.2.3. Economie de proximité² :

Le CESER estime que le soutien prévu par la Région pour conserver le commerce de proximité et les filières artisanales sont essentielles pour maintenir un dynamisme économique dans les zones rurales ou de montagne de l'Occitanie. Le déploiement du « PASS Commerce de proximité » et les « contrats Occitanie » favoriseront l'attractivité des zones rurales pour l'implantation ou le maintien d'activités économiques.

Le CESER partage la volonté de la Région d'accompagner au plus près les porteurs de projets qui ont besoin de bénéficier d'outils financiers dédiés, par exemple des prêts d'honneurs, et d'un accompagnement de proximité. En ce sens, le CESER salue le lancement d'un marché public pour sélectionner des opérateurs de terrain chargés d'accompagner les futurs chefs d'entreprises dans leur projet de création ou de reprise d'entreprises.

Le CESER se félicite que l'Economie Sociale et Solidaire soit soutenue notamment par le déploiement de l'action de la pépinière REALIS pour l'ensemble de la région Occitanie et l'accompagnement des deux incubateurs d'innovation sociale.

I.2.4. Tourisme³ :

En cohérence avec notre Avis sur le Tourisme en Occitanie, la Région souhaite favoriser la qualité des territoires et des entreprises touristiques. Dans ce cadre, le CESER soutient la politique régionale en faveur de l'émergence et de la consolidation des destinations « Grands Sites Occitanie » mais rappelle que la destination « Grand Site Occitanie » peut parfois prêter à confusion avec celles des « Grands Sites de France » également présente en Occitanie. Le CESER estime également qu'un accompagnement particulier des mutations des stations touristiques, prévu par la Région, est nécessaire pour favoriser l'attractivité touristique de l'Occitanie.

Le CESER salue la mise en place d'un « Fonds Tourisme » car les entreprises touristiques doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement dédié, lié à leurs spécificités (saisonnalité, accueil du public, ...).

Le CESER partage la volonté de la Région d'utiliser le tourisme comme un facteur d'équilibre territorial. Les politiques de soutien prévues en faveur des projets touristiques structurants, des équipements thermaux et en faveur de la modernisation des équipements des entreprises du tourisme social et solidaire sont encouragées par le CESER, surtout si elles permettent de développer les « ailes de saison ».

² Un Avis du CESER du 16 octobre 2015 a été rédigé sur ce sujet

³ Un Avis du 13 juin 2017 a été rédigé sur ce sujet

Le CESER salue la fusion des deux anciens Comités Régionaux du Tourisme (CRT) en un seul CRT Occitanie, véritable outil de stratégie marketing et de promotion du tourisme, ainsi que la mise en place de l'observatoire du CRT pour analyser les évolutions et nouvelles pratiques du tourisme.

Conséquence de la loi NOTRe, le CESER soutient le développement d'une gouvernance touristique partagée et la formalisation de conventions entre la Région et les différents opérateurs touristiques intervenant en Occitanie.

Le CESER a bien conscience que le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) a été adopté il y a seulement quelques mois. Cependant il estime qu'il faut mettre en place les nouveaux dispositifs au plus vite car les professionnels du tourisme ont besoin d'un soutien urgent de la Région, après cette année de construction de la politique touristique régionale.

I.3. L'aménagement du territoire, transports

I.3.1. Aménagement du territoire, Politiques contractuelles et TIC

I.3.1.1. Démarche Occitanie 2040

Le CESER prend acte avec le plus grand intérêt de la démarche d'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires « Occitanie 2040 » que la Région veut ambitieux. Il apprécie en particulier le souci affiché de territorialisation, et donc d'adaptation-différenciation, de l'action publique régionale aux besoins et caractéristiques des territoires de la région Occitanie.

I.3.1.2. Politiques contractuelles territoriales

Le CESER qui soutient de longue date l'intérêt des politiques contractuelles territoriales, se félicite de la poursuite de ces politiques par l'intermédiaire de contrats régionaux uniques redéfinis.

Pour le CESER, cette redéfinition pose néanmoins question sur plusieurs points :

- Elle entérine une approche politique et institutionnelle distincte entre les territoires urbains d'une part et les territoires ruraux et de montagne d'autre part, peu propice à la constitution de territoires de projet réellement « *en prise avec les territoires vécus...et à une échelle pertinente...* » ;
- Elle abandonne cependant toute distinction des niveaux de soutien financier entre territoires urbains et territoires ruraux, les seules modulations envisagées s'appliquant entre les territoires d'un même type ; entre territoires urbains ou entre territoires ruraux ;
- Elle témoigne enfin d'un moindre souci de l'implication des Conseils de Développement dans la gouvernance des projets de territoires contractualisés.

En matière de politiques territoriales, le CESER prend par contre acte avec satisfaction du fait que la nouvelle politique à destination des « Bourgs Centres » constituera un volet des contrats territoriaux régionaux et devra donc être parfaitement intégrée aux projets de territoire.

S'agissant des bourgs centres, le CESER souligne cependant l'enjeu important que constitue, pour leur développement, une politique du logement dynamique. Il s'inquiète donc, comme le Conseil Régional, des conséquences des décisions envisagées par le Gouvernement en matière de logement, et, singulièrement de logement social, avec la baisse des aides à la pierre et la diminution des capacités d'investissement des bailleurs sociaux.

I.3.1.3. Infrastructures numériques

Le CESER, qui a déjà eu l'occasion de souligner l'enjeu majeur que constitue le développement rapide des infrastructures numériques sur le territoire régional, et singulièrement sa couverture en très haut débit, invite à nouveau la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire un rôle de correcteur d'inégalités, notamment tarifaires, par un soutien privilégié aux territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées. Le CESER doute cependant que l'enveloppe de 200 M€ inscrite au titre du CPER soit suffisante pour permettre à la Région de mener une action réellement significative à ces différents égards.

I.3.1.4. Projet foncier

Convaincu de l'importance de la maîtrise du foncier pour l'aménagement et le développement durable du territoire régional, le CESER se réjouit du développement de l'action régionale dans ce domaine. Il enregistre d'ailleurs avec satisfaction la création de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, de même que la volonté de la Région de consolider ses relations avec les opérateurs fonciers régionaux.

S'agissant de la maîtrise du foncier, le CESER tient aussi à saluer la démarche d'animation de la communauté régionale « Eviter-Réduire-Compenser (ERC) en Occitanie » que la Région a initié en partenariat avec l'Etat. Il soutient d'ailleurs plus globalement l'intérêt d'une stratégie régionale ERC.

Volet agricole :

Il est intéressant que la Région puisse « *introduire des critères d'économie d'espace consommé dans les projets qu'elle cofinance* », compte-tenu du fait qu'en région Occitanie il est consommé deux fois plus d'espace foncier que dans les autres régions de France. Il serait donc nécessaire de limiter la consommation des meilleures terres agricoles (dont beaucoup sont équipées de réseaux d'irrigation) en mettant en œuvre avec détermination la « compensation agricole » récemment instituée.

Enfin, par rapport aux relations de la Région avec les opérateurs fonciers, et en particulier l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, le CESER rappelle que la SAFER, principal opérateur foncier agricole, est une entreprise qui doit financer elle-même ses missions d'intérêt général (en particulier dans le cadre de l'installation-transmission agricole). Le CESER souhaiterait qu'un petit pourcentage des fonds de l'EPF, issus de la fiscalité, soit utilisé pour du portage foncier destiné aux nouveaux entrants en agriculture.

I.3.2. Montagne et ruralité

Le CESER prend acte de la prochaine création d'un Parlement de la Montagne. Il persiste cependant à s'interroger sur la réelle valeur ajoutée de cette nouvelle instance.

En ce qui concerne l'espace rural, le CESER qui, l'an dernier, avait pris connaissance avec curiosité du projet de mise en place d'un guichet unique de la ruralité, n'en trouve plus trace. Il se demande donc si ce projet est toujours d'actualité et, si oui, souhaiterait avoir quelques précisions quant à son objet et à sa mise en œuvre.

I.3.3. Transports et infrastructures

En matière de transports, le CESER a déjà eu l'occasion d'indiquer sa satisfaction quant aux conclusions des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité et aux 10 chantiers qu'elles identifient. Il souhaite donc maintenant en voir des éléments de concrétisation.

I.3.3.1. Transport ferroviaire

Le CESER prend acte des ambitions de la Région en ce qui concerne la prochaine convention d'exploitation du TER. Il attend néanmoins la conclusion des négociations en cours pour exprimer son avis à ce sujet.

Dans l'immédiat, le CESER enregistre avec une certaine inquiétude que la Région va, au 1^{er} janvier 2018, devenir Autorité Organisatrice de la liaison Clermont-Ferrand-Nîmes, appelée le « Cévenol ». En effet, si ce transfert d'autorité, sans lequel ce service était appelé à disparaître, fait l'objet d'une convention Etat-Région prévoyant une compensation financière intégrale de l'Etat pour une durée de 5 ans, le risque est important pour la Région de se retrouver dans 5 ans en position de seule responsable, de la poursuite ou de la fermeture de la ligne. Sur ce dossier, le CESER appelle donc la Région à s'assurer de l'engagement de l'Etat sur un projet de long terme.

I.3.3.2. Infrastructures ferroviaires

En matière d'infrastructures ferroviaires, le CESER se félicite que la Région s'inscrive toujours dans une perspective ambitieuse de réalisation d'un réseau ferroviaire à grande vitesse intégrant les liaisons Bordeaux-Toulouse (GPSO) et Montpellier-Perpignan (LNMP). Il note cependant avec inquiétude qu'il n'est plus fait mention de la liaison Toulouse-Narbonne (LTN) dont il convient pourtant de réaffirmer l'importance majeure, notamment dans la perspective de l'amélioration des relations Toulouse-Montpellier.

Le CESER se réjouit également du souci affirmé de modernisation et d'amélioration du réseau classique mais tient à cet égard à attirer l'attention de la Région sur l'impasse que pourrait constituer le financement d'opérations relevant de la responsabilité première de l'Etat.

I.3.3.3. Fret et logistique

Le CESER prend acte avec intérêt de l'action de la Région en vue du développement du fret ferroviaire et de l'intermodalité en matière de marchandises. Cela étant, il souhaiterait disposer de précisions quant au modèle économique sur lequel reposera la mise en place d'un Opérateur Ferroviaire Régional appelé à intervenir sur les ports de Sète-Frontignan et Port-La-Nouvelle ainsi que sur la ligne Colombiers-Maureilhan. Il rappelle en effet que l'équation économique sur laquelle reposait la création, fin 2012, d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité dans le Tarn, n'a pas pu être validée.

I.3.3.4. Transports routiers de voyageurs

Le CESER note avec satisfaction la volonté de la Région d'exercer pleinement ses nouvelles compétences en matière de transports routiers dans le cadre d'un projet régional de mobilités intégrant l'ensemble des modes de transport. De fait, il invite la Région à mettre en oeuvre sans retard la nécessaire restructuration de l'offre routière régionale au service du projet régional d'intermodalité.

Dans cette perspective, le CESER souligne cependant que la Région devra avoir le souci d'établir des périmètres de lots d'appels d'offres de nature à favoriser le jeu de la concurrence et à permettre à toute entreprise de transport routier de voyageurs de présenter une offre de manière isolée ou dans le cadre d'un groupement.

En termes de financement, le CESER se félicite d'apprendre que ce transfert de compétence se fait dans de bonnes conditions d'équilibre entre les dépenses à réaliser et les ressources transférées à la

Région. Mais si le présent semble assuré, le CESER est plus inquiet en ce qui concerne la capacité de la Région à assumer les nouveaux services ou investissements qui, demain, seront nécessaires.

I.3.3.5. Volet Mobilité du CPER

S'agissant de l'action de la Région en faveur des infrastructures routières, le CESER souhaiterait disposer de plus de précisions quant aux réalisations et au calendrier d'investissement sur les différents projets.

Quoi qu'il en soit, le CESER partage les inquiétudes du Conseil Régional quant à une possible remise en cause ou à un report des engagements de l'Etat dans le CPER, notamment en ce qui concerne les investissements routiers et ferroviaires.

I.3.3.6. Stratégie portuaire

Les conseillers notent la **volonté affichée par le Conseil Régional de structurer l'action « maritime » au travers d'une politique intégrée mettant en avant la « Croissance Bleue »** et de s'affirmer comme un « *nouvel acteur dans le domaine maritime avec la poursuite des investissements dans ses ports et le Plan Littoral 21* ».

Ainsi que le CESER l'avait indiqué dans son avis sur les Orientations Budgétaires 2017, « *cette perspective devra dépasser le simple effet d'annonce et trouver un écho dans les actions qui seront menées, notamment en matière portuaire (pêche et commerce) et en prenant en compte l'ensemble des dimensions économiques, humaines et environnementales.* »

Plan Littoral 21 :

Concernant le **Plan Littoral 21**, le CESER a noté le début de la mise en œuvre opérationnelle de cet outil. Il apprécie l'effort consenti par la Région pour faire aboutir ce plan, qui mobilise des financements importants pour l'ensemble des activités liées à l'économie littorale sur les prochaines années. Comme il l'avait indiqué dans son avis sur le BP 2017, le CESER « *rappelle au Conseil Régional l'importance de définir des objectifs précis avec des indicateurs de résultat et d'évaluation d'impact.* »

S'il reconnaît l'effort financier consenti par la Région pour valoriser l'économie littorale au travers de ce Plan, le CESER regrette que les montants proposés par l'Etat (218 M€...sur 10 ans, incluant les investissements liés au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) concernant la ferme pilote d'éoliennes flottantes à hauteur de 138 M€) ne soient pas à la hauteur de l'investissement régional (300 M€ sur 3 ans) et des contreparties attendues des porteurs de projets (400 M€).

Par ailleurs, la diversité des axes et des sous-axes inscrits dans ce Plans Littoral 21 font craindre un risque de « saupoudrage » du soutien de la Région et de l'Etat aux projets portés par les collectivités et par les acteurs privés. Si la logique assumée de ce plan est clairement ascendante (émergence des projets par les acteurs du littoral), le CESER estime qu'il serait également nécessaire de définir un « *fil rouge* » et une vision plus globale dans une logique descendante pour faire du Plan Littoral 21 un véritable outil d'aménagement du territoire, à la hauteur des enjeux liés notamment à la mise en œuvre d'un véritable « *Plan Racine II* ».

Il est nécessaire que l'Etat puisse s'engager financièrement d'une façon plus significative, faute de quoi, le plan risque de ne pas pouvoir être exécuté au niveau annoncé.

Protection et aménagement du littoral :

Le CESER rejoint le point de vue du Conseil Régional sur la nécessité de soutenir les projets de protection, de développement et d'aménagement durable du littoral. Les effets du changement climatique (montée des eaux, érosion du trait de côte, changement de l'équilibre biologique du milieu marin et lagunaire...) entraînent des conséquences significatives sur l'économie du littoral et sur l'ensemble de ses activités (tourisme, pêche, aquaculture). Une meilleure connaissance des ressources halieutiques et de l'état des milieux constitue une nécessité absolue.

Ports de commerce :

Le CESER prend acte de l'engagement de la Région pour le démarrage des travaux du volet maritime de l'extension du port de Port-La Nouvelle. Comme il l'avait indiqué en 2016, le CESER insiste pour que « *cette extension soit reliée au développement de la filière de l'éolien flottant* ».

En outre, il rappelle que le développement du port doit faire l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs logistiques et portuaires afin de rationaliser la stratégie portuaire à l'échelle de la Région. En effet, l'importance des investissements envisagés appelle à la plus grande vigilance pour ne pas engager de dépenses lourdes sans garantie de trafic supplémentaire exogène.

Le CESER se félicite de la mise en œuvre de ces opérations importantes sur le port de Sète-Frontignan. Le développement du ferroviaire est absolument nécessaire pour favoriser la multimodalité des transports de marchandises et le CESER encourage vivement le Conseil Régional à engager ce dossier au plus vite.

Le recrutement d'un opérateur de fret ferroviaire et la poursuite des travaux de rénovation sur les réseaux ferroviaires constituent une voie de progrès dans la poursuite d'une stratégie régionale de l'intermodalité du transport de marchandises. Le CESER salue cette initiative du Conseil Régional qui permettra d'obtenir des sillons pour le développement du trafic ferroviaire vers/depuis les ports de commerce régionaux.

Le CESER regrette que les préconisations de son rapport⁴ n'aient pas été prises en compte par la Région pour rationaliser la gouvernance des ports régionaux et définir rapidement une véritable stratégie portuaire intermodale. En effet, la gestion actuelle des ports régionaux souffre d'un déficit de connexion aux réseaux d'activités et d'une absence de vision stratégique liée notamment à une gouvernance non unifiée. Cette situation ne permet pas de valoriser les plateformes portuaires à leur juste valeur, en particulier au regard de la concurrence de grands ports voisins. Les dynamiques actuelles de regroupement des ports français (notamment en Bretagne, Normandie ou dans les Hauts-de-France) confirment la nécessité de structurer une offre globale au niveau régional.

Conformément aux positions prises par le CESER dans le cadre de cet Avis et tel que cela avait été indiqué dans le cadre des Orientations Budgétaires 2017, il apparaît nécessaire de « *finaliser l'offre portuaire dans l'ensemble de ses dimensions, afin que les ports soient le débouché naturel des exportations/importations des centres industriels de la grande région, particulièrement de la région toulousaine. Une rationalisation des investissements visera à offrir sur le territoire une offre complète à destination des industriels et opérateurs portuaires. Il est temps d'offrir une véritable logistique régionale, afin de pouvoir traiter tout type de marchandises de toute provenance ou vers toute destination.* »

⁴ Avis de la Commission Méditerranée du CESER adopté le 31 janvier 2017 : « Quelle stratégie et quelle gouvernance en Occitanie / Pyrénées – Méditerranée ? »

Canal du Rhône à Sète :

Dans la même optique que pour le développement de l'intermodalité ferroviaire, la mise au gabarit du Canal du Rhône à Sète permettra de reporter des trafics routiers vers le mode fluvial.

Pour rappel, le Canal du Rhône à Sète (puis le Rhône et la Saône) donne accès à un territoire s'étendant jusqu'à 600 kilomètres du port de Sète (au nord de Macon). Il offre également une opportunité de développement pour le port de l'Ardoise situé en rive droite du Rhône. Le transport fluvial présente de nombreux avantages au niveau environnemental :

- un convoi par péniche de 2 000 tonnes équivaut à 100 camions (permettant ainsi de désengorger les routes et d'améliorer la qualité de l'air),
- le transport fluvial consomme 3,7 fois moins de carburant et rejette 4 fois moins de CO² que le transport routier.

Les travaux de modernisation du Canal du Rhône à Sète permettront également de développer la filière du transport de « colis lourds et encombrants », tels que ceux contenant des éoliennes. En effet, les inconvénients du transport routier ou ferré sur ce type de marchandise (circulation de nuit, réticence des collectivités) jouent en faveur du mode fluvial. Un fort potentiel de développement est identifié par VNF et le Port de Sète sur ces trafics.

Dragage des ports :

A de multiples reprises, le CESER a rappelé la nécessité d'identifier le dragage des ports comme une des priorités de l'action de la Région en matière d'économie littorale. Il ne peut donc que se féliciter de cette initiative, le dragage étant indispensable pour maintenir des tirants d'eau actuels.

I.3.3.7. Stratégie aéroportuaire

En ce qui concerne les transports aériens, le CESER se félicite qu'il soit à nouveau question d'adopter une stratégie régionale aéroportuaire visant à mettre en cohérence les aéroports régionaux et à optimiser leur rôle de catalyseurs du développement économique et touristique. Le CESER, qui en a toujours soutenu l'intérêt, souhaite d'ailleurs être consulté sur le projet que la Région aura à examiner.

I.4. La transition écologique et énergétique

Le CESER estime dans l'ensemble que les orientations budgétaires 2018 portant sur les enjeux environnementaux constituent une réponse pertinente aux enjeux de la transition écologique et énergétique de la région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée. Il se félicite de la dynamique que la Région met en œuvre autour du SRADDET et de sa volonté d'adapter les aides en fonction de la différenciation des territoires et de prendre des mesures au plus près du terrain. Le CESER entend à tout le moins être consulté sur ces divers aspects de définition de la politique régionale en faveur de l'environnement.

Il se félicite de voir que l'année 2018 s'inscrit dans la poursuite de programmes engagés et permet la mise en œuvre de la feuille de route REPOS (région à énergie positive) ainsi que la prise en charge de la compétence sur la gestion des déchets et de la planification qui en découle. Le CESER note que la Région maintient une démarche volontaire avec un affichage cohérent.

Sur la transition écologique et énergétique :

Le CESER note que la Région poursuivra ses actions pour la rénovation énergétique (Eco-cheque, aide pour l'habitat social, appel à projets « Nowatt », rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur, financement des Espaces Info Energie, des Agences locales de l'Energie...), et qu'elle se dotera, pour ce faire, d'une Agence Régionale de l'Energie et du Climat. Le CESER rappelle qu'il fait part de préconisations à la Région dans le cadre d'une autosaisine qui sera présentée au vote le 26 octobre 2017. (« Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie / Pyrénées - Méditerranée »). Il est néanmoins regretté que des informations plus fines sur les missions et les objectifs de cette nouvelle agence régionale ne transparaissent pas plus précisément dans les orientations budgétaires.

Le CESER souligne l'importance du travail effectué par la Région concernant le développement des énergies renouvelables, notamment au travers de ses dispositifs de subventions directes, mais également de l'Appel à projets Energies renouvelables coopératives et citoyennes, des avances remboursables prochainement mobilisées afin d'accompagner les collectifs de citoyens pour le montage de leur projet, ainsi que des aides à l'investissement sous forme de prime « 1€ Région pour 1€ citoyen ».

Le CESER sera attentif au projet engagé par la Région quant à la mise en place d'un programme d'acceptabilité des projets éoliens, en effet il doivent impérativement s'articuler avec les démarches en cours de limitation de l'impact sur la biodiversité, les initiatives de développement des projets citoyens et le recueil d'indicateurs sur l'appropriation citoyenne des projets d'énergies renouvelables.

Concernant la biodiversité :

Le CESER salue la décision de la Région de continuer son engagement en faveur de la biodiversité, notamment au travers de l'accompagnement des structures gestionnaires des 13 Réserves Naturelles Régionales, du soutien des Syndicats mixtes des 6 Parcs Naturels Régionaux, des structures porteuses des Parcs en émergence dans leur fonctionnement et de leurs programmes d'action.

Ils saluent aussi le soutien d'actions portées par les acteurs de la biodiversité, le déploiement d'actions concrètes de mise en œuvre des SRCE, de gestion et de restauration de corridors écologiques et l'accompagnement du Conservatoire du Littoral dans sa stratégie de restauration et de mise en valeur des sites.

Le CESER félicite la Région pour son titre de lauréate du PIA biodiversité en 2017 avec le projet BiOccitanie visant à la création d'un nouvel outil numérique d'aide à la décision et de sciences participatives, la création du PNR de l'Aubrac et de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Pour ce qui est de l'économie circulaire et des déchets :

Le CESER approuve sans réserve la décision de la Région quant à la poursuite des actions en faveur de la promotion et du développement de l'économie circulaire, du soutien de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie et de la politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable. La mise en place de groupes de travail représente une réelle plus-value ; ils s'inscrivent en effet dans la perspective de la concertation sur le PRGPD. Cela permettra la projection sur 6 à 12 ans souhaitée par la Région.

Sur l'eau :

Le CESER accueille avec satisfaction le fait que la Région mette en avant, dans ses orientations fondamentales, la gestion durable et concertée de l'eau, la préservation des milieux aquatiques et la prévention des risques naturels, au premier titre desquels les inondations. Ces sujets sont en effet cruciaux pour parvenir à un aménagement durable et équilibré du territoire.

Le CESER attire l'attention de la Région sur le Schéma Régional Prospectif Eau « H2O 2030 » afin que celle-ci veille à la poursuite du dispositif de concertation au-delà de la phase de diagnostic, notamment pour les plans d'actions et leur évaluation, avec un dispositif intégrant bien les spécificités des 2 districts hydrographiques Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne et la conséquence de cette différenciation dans les gouvernances qui seront mises en œuvre.

En matière de gestion durable de la ressource en eau :

Le CESER approuve la décision de la Région quant à l'accompagnement en 2018 des opérations innovantes d'économie d'eau dans les équipements touristiques, de la poursuite du programme Aqua Domitia et la promesse d'honorer les engagements pris dans les Contrats de Plan Etat-Région (Contrats de rivières, SAGE...). Le CESER met aussi en avant la nécessité d'apporter de la cohérence et de croiser la politique de l'eau avec la politique énergétique et les orientations/soutiens à la profession agricole.

En matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques :

Le CESER met en avant les efforts réalisés par la Région pour porter les projets visant à préserver ou à restaurer les milieux aquatiques et lagunaires. A ce titre il se félicite des orientations proposées mais souhaiterait que soient pris en compte les rejets des eaux usées, notamment sur le littoral en période estivale.

En matière de prévention des inondations :

Le CESER salue l'annonce du soutien financier des projets de prévention des inondations figurant dans les Programmes d'Action de Prévention des Inondations signés par la Région ainsi que celui des opérations de restauration des cours d'eau visant à réduire efficacement les risques d'inondations.

En cas de fortes crues entraînant des dégâts particuliers, le CESER approuve la décision de la Région quant à la mobilisation de son Fonds de solidarité catastrophes naturelles.

Enfin, concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable, le CESER rappelle que ces actions transversales de sensibilisation des publics à la prise en compte de l'environnement sont essentielles pour une appropriation des enjeux, l'acceptabilité des projets de développement des énergies renouvelables, la protection des eaux et du milieu aquatique. C'est également un levier essentiel de la mise en œuvre du programme régional de gestion et de prévention des déchets afin d'inciter les citoyens à limiter le gaspillage alimentaire, à réduire leurs déchets, à faciliter le réemploi, etc.

Aux vues des nouvelles compétences de la Région et des enjeux, le CESER demande à ce que les actions d'éducation à l'environnement soient fortement soutenues. En effet, l'accompagnement du changement de pratiques par les publics est essentiel pour la mise en application des politiques régionales en matière de transition énergétique et écologique.

Globalement, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessaire mise en cohérence des différents objectifs : le plan régional de prévention et de réduction des déchets doit être travaillé et décliné en cohérence avec le plan biomasse et le SRCAE, de même l'objectif REPOS ne doit pas entrer en contradiction avec la protection de la biodiversité et des masses d'eau. La Région se doit donc d'ajuster au mieux sa politique en matière de transition énergétique et écologique, elle doit également être vigilante à soutenir des projets qui répondent à ses différents objectifs.

I.5. La solidarité et le lien social : santé, sport, cohésion sociale, culture

Le CESER s'étonne mais prend acte de l'annonce faite par la Région à l'occasion de la présentation des orientations budgétaires d'une augmentation de 7,5% des sommes qui seront consacrées aux solidarités, aux services publics, à la vie associative, au logement et à l'égalité Femmes-Hommes.

Pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, renforcer la solidarité et préserver le lien social

Le CESER partage l'inquiétude exprimée par le Conseil Régional au sujet du taux de précarité important qui caractérise notre région.

Il approuve les orientations développées dans le chapitre des OB 2018 de la Région « *Pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, renforcer la solidarité et préserver le lien social* » et sera attentif à la traduction concrète de ces orientations dans le projet de BP.

Contribuer à l'augmentation de l'offre de logements sociaux

La région Occitanie présente un certain nombre de caractéristiques démographiques et socio-économiques qui créent des besoins importants en logements :

- Le contexte démographique dynamique et l'inégale répartition de la population sur le territoire régional
- Un parc de logements insuffisant
- Des évolutions sociologiques qui nécessitent d'adapter qualitativement les réponses aux besoins en logement (vieillesse, poursuite de l'urbanisation, évolution des modes de vie, etc.)
- Le taux important de précarité et de pauvreté, nécessitant des logements accessibles financièrement.

Dans son Avis voté le 21 mars 2017, intitulé « Habitat et cohésion sociale. Quelles innovations en Occitanie ? », le CESER préconisait l'augmentation de la production de logements sociaux et très sociaux. Il estimait en outre que la Région doit jouer un rôle en matière de qualification de cette offre : sa position lui permet d'être un acteur régulateur d'une répartition équilibrée de la construction de logements sociaux sur le territoire régional en accompagnant le développement des communes et des opérateurs du logement social.

Le document des OB 2018 prend acte du manque de logements sociaux en Occitanie et exprime une inquiétude quant aux conséquences que pourrait avoir la politique annoncée par le gouvernement en la matière (baisse des dotations et réforme de l'Allocation Personnalisée au Logement). Le document précise que, tout en se mobilisant avec les acteurs du logement pour tenter de faire infléchir ces mesures annoncées, la Région poursuivra en 2018 le déploiement de son soutien pour l'accroissement du parc de logement social, dans la continuité du Plan BTP voté début 2016.

Le CESER approuve cette position du Conseil Régional.

Le CESER partage les inquiétudes formulées dans le document des OB 2018 et lors de son audition par Madame la Rapporteuse du Budget, d'autant plus qu'aux réductions des moyens des bailleurs sociaux pour produire du logement social, s'ajoute la baisse de 30% des crédits de la politique de la ville et la fin des contrats aidés : ces mesures ont potentiellement toutes un impact sur les mêmes populations, à savoir les habitants des quartiers en difficulté, souvent des ménages déjà fragilisés.

Dans son Avis précité, le CESER défendait de plus la nécessité de mettre en œuvre des solutions innovantes pour favoriser l'accès au logement pour tous (habitat modulable, mobilisation du parc privé à des fins sociales, adaptation aux besoins de catégories de population spécifiques – seniors, jeunes). Le CESER encourage la Région à soutenir ces initiatives qui peuvent permettre de répondre à des besoins auxquels ne répondent pas les mesures traditionnelles.

Au sujet du risque de désertification médicale

Le CESER rejoint les préoccupations exprimées par la Région quant aux atteintes à l'égalité d'accès aux soins posées par le risque de désertification médicale. Il approuve l'analyse selon laquelle ces questions sont porteuses d'enjeux d'aménagement du territoire et de solidarité, rendant ainsi légitime une intervention de la Région en la matière.

Pour favoriser le maintien d'une offre de soins de premiers recours en zones rurales, le Conseil Régional soutient – en complément de fonds européens - la construction de maisons de santé et de centres de santé pluriprofessionnels.

Le CESER est favorable, sur le principe, au développement de tels établissements, mais il considère toutefois qu'il est important de veiller à ce que ces projets soient portés par des professionnels de santé et soutenus par les élus locaux car c'est indispensable à la réussite de ces projets. Le CESER estime en outre qu'une démarche d'évaluation des projets déjà mis en œuvre doit être menée, pour identifier les critères qui garantissent la pertinence de ces implantations.

Le CESER est par ailleurs favorable à l'élargissement de la réflexion pour déterminer quels autres types de structures pourraient apporter des réponses à ces zones sous-dotées. De manière générale, il s'agit de mener une réflexion sur la manière d'intégrer des dispositifs visant à lutter contre la désertification médicale dans une politique qui ne relève pas de la compétence de la Région. De fait, l'action de la Région doit s'articuler avec celle de l'Agence Régionale de Santé et en particulier s'inscrire dans le cadre du Programme Régional de Santé, actuellement en cours d'élaboration.

Concernant la culture

Le CESER prend acte des orientations budgétaires définies par la Région dans le cadre de sa politique culturelle pour 2018 et se satisfait, malgré les contraintes financières, que la Région Occitanie maintienne et poursuive ses engagements en faveur de la culture et du patrimoine.

Concernant le sport

Le CESER prépare actuellement un rapport⁵ sur ce thème dans lequel sera analysée la manière dont le sport et les pratiques sportives peuvent constituer un moyen de créer ou recréer du lien social, de favoriser la socialisation, l'égalité des chances et la citoyenneté.

Le CESER salue donc le fait que le document des OB 2018 mentionne la prise en compte de cet aspect dans la politique sportive régionale et apprécie l'attention particulière portée pour favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de publics spécifiques tels que les plus jeunes (avec le soutien au sport scolaire) ou les personnes en situation de handicap (soutien au handisport et au sport adapté).

Ses travaux ont permis au CESER de prendre conscience que les activités physiques et sportives n'apportent pas automatiquement une plus-value en termes de socialisation et d'inclusion sociale. Ce sont la nature du projet dans lequel elles s'inscrivent et la qualité des acteurs engagés qui vont permettre que cela soit réellement facteur d'inclusion.

⁵ Ce projet d'Avis, intitulé « Sport et inclusions sociale » sera présenté lors de l'Assemblée Plénière du CESER du 23 novembre prochain.

II. ASPECTS BUDGÉTAIRES

Dans son document sur les orientations budgétaires, le Conseil régional affirme clairement une stratégie financière reposant sur deux piliers :

- d'une part, une préservation de l'autofinancement brut supérieur à 400 M€ par an,
- et d'autre part, le maintien à l'horizon 2021 d'une capacité de désendettement inférieure à 7 ans (contre 3,8 années prévues à la fin de l'exercice budgétaire 2017).

Le Conseil régional indique que la lettre de cadrage de la préparation de son budget 2018 intègre ces objectifs et conduit à une contraction des dépenses de fonctionnement et à une priorisation des projets d'investissement.

Le CESER constate dans son analyse du compte administratif 2016 que la contraction des dépenses de fonctionnement est engagée, produisant un autofinancement brut plus important que prévu au budget primitif 2016 et un recours à l'emprunt trois fois inférieur aux autorisations d'emprunt votés.

Dans le prolongement de cette stratégie financière de 2016, l'atterrissage du budget 2017 conforte cette tendance. La perspective du recours à l'emprunt d'équilibre devrait s'établir à 240 millions d'euros, contre 509M€ prévus au budget primitif 2017.

Au regard des choix effectués en 2016 et 2017 et constatant la différence entre l'autorisation d'emprunt prévue et celle effectivement réalisée, le CESER s'interroge dès lors sur les analyses prospectives présentées page 100 du document des OB 2018 selon lesquelles l'autofinancement net va baisser et l'emprunt augmenter.

Le document de présentation des OB 2018 est particulièrement prudent sur l'aspect recettes. Aussi, le CESER s'interroge-t-il sur les possibles conséquences d'une sous-évaluation des recettes réelles de fonctionnement qui, combinée avec les directives gouvernementales limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an, pourraient conduire à l'augmentation mécanique de l'épargne brute et donc à la poursuite d'un recours modéré à l'emprunt d'équilibre.

III. DES POINTS DE VIGILANCE

III.1. LES INTENTIONS AFFICHÉES

Les intentions affichées par les OB 2018 couvrent un large éventail de domaines qui, s'ils correspondent bien aux enjeux du territoire, peuvent apparaître trop généraux et non hiérarchisés. CESER sera attentif à la traduction budgétaire qui lui sera présentée lors du budget primitif 2018.

Le CESER note toutefois que, sur ses domaines de compétences, les politiques d'intervention et d'investissement de la Région sont clairement affichées et devraient se traduire par les financements appropriés dans le budget primitif.

III.2. L'ANIMATION TERRITORIALE

Dans les OB 2018, la Région affiche clairement son intention d'affirmer sa présence sur les territoires. Le CESER se félicite qu'elle souhaite assumer toutes ses compétences de manière décentralisée, au plus près des citoyens au travers des Maisons de la Région et d'affirmer son chef de filat économique via la contractualisation avec collectivités territoriales et notamment les Métropoles.

Toutefois, le CESER reste attentif et insiste sur la nécessaire complémentarité opérationnelle et budgétaire avec les partenaires socio-économiques présents sur les territoires.

III.3. LA CLAUSE DE REVOYURE CPER

Le texte des OB 2018 indique que la clause de revoyure des CPER des ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, initialement prévue début 2018, pourrait être reportée ultérieurement et l'échéance initiale de ces contrats reportée de deux ans.

Le CESER s'inquiète de ce report et du risque de non-respect des engagements de l'Etat sur les investissements, notamment ferroviaires, routiers, sur le plan littoral et sur les plans interrégionaux Massifs et Fleuves.

Le CESER souhaite être tenu informé des évolutions de ce dossier.

III.4. LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT

Le CESER rappelle que les dépenses de fonctionnement du Conseil régional vont bien au-delà du fonctionnement de l'institution et comprennent l'ensemble des politiques d'intervention sur le territoire de l'Occitanie, qui participent, à hauteur de plus d'1,5 milliard (cf. CA 2016), à l'action en faveur du développement et du rééquilibrage du territoire. Ces dépenses irriguent l'ensemble des secteurs du territoire, de l'action économique à l'éducation et à l'ensemble des politiques sociales.

La contraction des dépenses de fonctionnement telle qu'imposée à la Région et présentée dans le texte des OB 2018 inquiète vivement l'ensemble de la société civile organisée. L'évolution et les conséquences de cette contrainte sur le budget du Conseil régional constituent un point de vigilance extrême des conseillers du CESER.

IV. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

A la lecture du rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée et suite à la présentation effectuée par la Région, le CESER regrette qu'aucun élément lié à l'évaluation et au suivi des politiques publiques ne soit mentionné dans les Orientations Budgétaires de la Région pour l'année à venir.

Il s'étonne notamment que l'accord cadre relatif à la réalisation d'études d'évaluation des politiques publiques ne figure pas dans ce rapport. En effet, le CESER a noté au cours de l'année 2017 qu'un accord cadre a fait l'objet d'un appel d'offre pour un montant total de 400 000 €, permettant de choisir un ou plusieurs prestataires externes en capacité de mener les études d'évaluation susceptibles d'être proposées par les commissions sectorielles du Conseil Régional. Comme il l'avait indiqué dans son avis sur le Budget Primitif 2017, le CESER *« aurait souhaité être impliqué dans la procédure d'appel d'offres n° 2016-ETU-0240 pour être en mesure, par exemple, de donner un avis sur le contenu du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). »*

Ainsi qu'il l'avait souligné dans son avis sur les Orientations Budgétaires 2017, le CESER *« souhaite que la nouvelle direction établie au sein de l'administration régionale pour accompagner le changement puisse être en mesure d'insuffler une nouvelle dynamique de l'évaluation des politiques publiques (au-delà de la simple notion de « contrôle de gestion ») en prenant mieux en compte les besoins des citoyens, dimension insuffisamment considérée à ce jour de l'aveu même du Conseil Régional. Cette organisation devra permettre de contribuer efficacement à l'harmonisation des politiques publiques des deux ex-Régions. »*

De la même manière, le CESER *« rappelle tout l'intérêt de l'évaluation en amont (ex-ante) comme préalable à la conduite de l'action publique. Associé à la construction d'un référentiel d'indicateurs cohérent (notamment des indicateurs qualitatifs), ce type d'évaluation permet de structurer le pilotage de l'action publique et de réaliser des économies sur le moyen terme en ayant un recours moindre aux prestataires externes pour la réalisation des études d'évaluation « a posteriori » (ex-post) tout en s'adaptant au mieux aux attentes des citoyens. »*

Partant de ces constats sur les Orientations Budgétaires 2018, le CESER souhaite également rappeler le rôle essentiel de l'assemblée consultative régionale dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales en lien étroit avec le Conseil Régional.

« Pour le CESER, l'évaluation des politiques publiques doit être considérée comme démarche guidée par un certain nombre de principes essentiels à sa réussite : la pertinence, la rigueur, la faisabilité, l'impartialité, la transparence et la pluralité. Les conseillers rappellent tout l'intérêt de cette approche qui permet de construire un point de vue sur la politique menée, discutée puis partagée entre les acteurs et les bénéficiaires tout en permettant de stimuler l'apprentissage organisationnel et managérial. »

« Ainsi, l'évaluation ne doit pas être considérée comme une démarche de procès mais comme une démarche de progrès et de rationalisation des décisions publiques. »

La diffusion d'une culture de l'évaluation sera nécessaire pour chaque niveau de décision, que ce soit au niveau des élus ou des services. Pour le CESER, ce point constitue une priorité qui devra se traduire dans les faits par des actions de formation et de sensibilisation.

« Une des clés de l'évaluation consiste en la formulation de questions évaluatives lors de l'élaboration du cahier des charges. Elles guident l'évaluation en la focalisant sur des points clés de questionnement. Leur reformulation est parfois nécessaire pour préciser et valider collectivement la demande du champ de l'évaluation. A ce titre, le CESER constitue, par sa composition plurielle et son

expertise en matière de conduite d'études, une instance de premier plan pour contribuer à la formulation des questions évaluatives en amont du processus d'évaluation. »

« Les conseillers formulent le souhait de pouvoir être associés à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales. »

L'ensemble de ces remarques est consigné dans le cadre de l'Avis du CESER voté le 27 octobre 2017 intitulé « **Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau** ». Ce dernier rappelle notamment « *la nécessité de définir une organisation stable et pérenne de l'évaluation des politiques publiques régionales avec un mode de fonctionnement clair, associant au mieux les différents partenaires dont le CESER. Ce dispositif implique la mise en place d'un « Comité Régional de l'Evaluation », instance centrale pouvant être saisie par les Commissions Sectorielles du Conseil Régional ou par le CESER pour lancer des évaluations. »*

CONCLUSION

Le débat d'orientation budgétaire 2018 de la Région Occitanie est placé sous une double contrainte :

- une contrainte exogène, liée à la volonté de l'Etat de maîtriser les déficits publics par une limitation à 1,2% de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales⁶,
- une contrainte endogène, l'extrême prudence budgétaire de la Région l'ayant déjà conduite à réduire ses dépenses de fonctionnement dans l'exécution de ses budgets 2016 et 2017, au profit de l'autofinancement.

La Région Occitanie se retrouve dès lors prise au piège de sa stratégie budgétaire ; elle ne dispose plus de marge de manœuvre concernant ses dépenses de fonctionnement et donc d'interventions au bénéfice des acteurs et des territoires régionaux. La région Occitanie est pourtant en continuelle expansion démographique et reste toujours plus soumise à de fortes disparités socio-économiques et territoriales.

Le Conseil Régional, dont l'autonomie fiscale était déjà limitée par des recettes non dynamiques, voit désormais en outre son autonomie financière très sensiblement réduite.

Si Les intentions politiques affichées par le Conseil régional Occitanie couvrent un large éventail de domaines et si ces intentions correspondent bien, dans leur ensemble, aux enjeux du territoire, le CESER ne peut masquer son inquiétude quant à la soutenabilité de leur financement, notamment sur le volet « politiques d'interventions », dans la partie « dépenses de fonctionnement ».

Dans ce contexte, les quatre chantiers qui nous sont présentés peuvent apparaître trop généraux et non hiérarchisés. Aussi le CESER réserve-t-il pour l'heure son jugement et sera-t-il très attentif à la traduction financière de ces priorités.

Le CESER note toutefois l'engagement de la Région sur ses domaines de compétence et l'affirmation de la réalisation des politiques d'intervention et d'investissement. Le CESER espère que ces réalisations se traduiront par les financements appropriés au budget primitif 2018.

Encore faudrait-il que le Conseil régional, qui affiche une volonté de dynamiser ses dépenses d'investissement, utilise ses possibilités en matière de recours à l'emprunt alors que, depuis deux ans, il n'a mobilisé cette ressource qu'à hauteur de 40% des engagements votés à ses budgets primitifs.

Dans le cadre de la poursuite des schémas régionaux, le CESER prend acte avec le plus grand intérêt de la démarche d'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires « Occitanie 2040 », que la Région veut ambitieux.

Le CESER apprécie en particulier le souci affiché de territorialisation de la Région, avec l'instauration de Maisons de la Région sur l'ensemble du territoire régional. Il tient toutefois à rappeler les nécessaires adaptation et différenciation de l'action publique régionale selon les besoins et selon les caractéristiques des différents territoires de la région.

Si le CESER se félicite que la Région souhaite assumer toutes ses compétences de manière décentralisée, au plus près des citoyens, il reste aussi très attaché au nécessaire partenariat de la Région avec les organismes institutionnels représentant les acteurs socio-économiques présents sur les territoires concernés.

⁶ Déclaration du Chef de l'Etat lors de la Conférence Nationale des territoires du 17 juillet dernier, intégrée au PLF 2018

Par ailleurs, le CESER rappelle une nouvelle fois son attachement à une politique ambitieuse concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap et demande à ce que lui soit clairement présentée une vision transversale des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la mise en œuvre de cette politique.

Enfin, le CESER tient à rappeler que le chantier de l'évaluation des politiques publiques est un enjeu primordial. Il s'étonne donc que l'accord-cadre relatif à la réalisation d'études d'évaluation des politiques publiques ne figure pas dans ce rapport.

Le CESER rappelle qu'il constitue, de par sa composition plurielle et son expertise en matière de conduite d'études, une instance de premier plan pour contribuer à la formulation des questions évaluatives, en amont du processus d'évaluation. Le CESER réitère le souhait de pouvoir être associé à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales.

L'ensemble de ces remarques sera consigné dans l'Avis du CESER intitulé « *Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau* », qui sera voté le 27 octobre 2017.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Compte Administratif
CCRRDT	Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CESER	Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
COMUE	Communauté d'Universités et d'Etablissements
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CRT	Comité Régional du Tourisme
CSTI	Culture Scientifique, Technique et Industrielle
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
EPF	Etablissement Public Foncier
ERC	Eviter – Réduire - Compenser
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEI	Fonds Européen d'Investissement
FOSTER	Facilitate Open Science Training for European Research
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPSO	Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
GTEC	Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences
INSEE	Institut National des Statistiques Economiques
IRQUALIM	Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire
IUT	Institut Universitaire des Technologies
LNMP	Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan
Loi NOTRe	Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
LTN	Ligne Toulouse Narbonne
MCEF	Maisons Communes Emploi Formation
OB	Orientation Budgétaire
PDR	Programme de Développement Rural
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNR	Parc Naturel Régional

PPI	Plan Prévisionnel d'Investissement
PRGPD	Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets
REPOS	Région à Energie Positive
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologie
SIEG	Service d'Intérêt Economique Général
SPRO	Service Public Régional de l'Orienteation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement Durable et de Développement Equilibré du Territoire
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Energétique
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TER	Transport Express Régional
TIC	Technologies de l'Information et la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
UFTMP	Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

ANNEXE



**Observation du Compte administratif 2016
de la Région Occitanie
dans le cadre du suivi de l'avis sur le Budget primitif 2016.**

Présentée en Bureau le 9 octobre 2017

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

TABLES DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
I – CONTEXTE D’ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF ET DES PRIORITÉS ANNONCÉES TELS QUE PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL LORS DU BP 2016	3
II - ANALYSE GENERALE DU BUDGET 2016.....	5
II.1 - Recettes.....	6
II.2 – Dépenses.....	8
II.3 – Bilan 2016 : résultats	10
III – OBSERVATIONS DES POLITIQUES D’INTERVENTION A TRAVERS LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET D’ENGAGEMENTS (AE).....	11
III.1- Les Transports : cf. tableau annexe n°1.....	11
III.2- L’Enseignement, la formation, l’éducation : cf. tableau annexe n°2	11
III.3- Formation professionnelle, apprentissage : cf. annexe n°3	11
III.4- L’environnement : cf. tableau annexe n°4	12
III.5- La Santé :	12
III.6- Accessibilité des bâtiments publics :.....	12
IV - CONCLUSION GENERALE.....	13
ANNEXE 1 : LES TRANSPORTS	15
ANNEXE 2 : EDUCATION.....	16
ANNEXE 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L’APPRENTISSAGE	18
ANNEXE 4 : L’ENVIRONNEMENT	19

PRÉAMBULE

Dans le cadre du suivi de ses avis budgétaires et après la fusion des régions Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, le CESER a souhaité poursuivre l'observation du Compte administratif de la nouvelle Région Occitanie.

Ce travail a pour objectif d'appréhender les grands équilibres financiers et de mesurer le niveau de réalisation des politiques régionales, circonscrites à quelques domaines pour lesquels les dépenses budgétées atteignent quasiment ou dépassent 1 M€, par l'observation des écarts existant entre le Budget primitif 2016 et le Compte administratif 2016. Il a aussi comme autre objectif de préparer les futurs travaux sur les Orientations Budgétaires (OB) et le Budget Primitif (BP) 2018.

Cette note sera présentée lors du prochain Bureau du CESER d'octobre 2017, après présentation pour validation à la Commission 11 du 21 septembre.

Le CESER exprime sa volonté de voir perdurer cet exercice de suivi des Comptes administratifs (CA) de la Région Occitanie dans les années à venir. Pour le CESER, comparer ainsi un Budget Primitif et sa réalisation au travers du Compte Administratif permet de donner un avis sur les réalisations effectives présentées dans le CA par rapport aux intentions affichées dans le BP.

I. CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF ET DES PRIORITÉS ANNONCÉES TELS QUE PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL LORS DU BP 2016

Le budget 2016 est le premier budget de la nouvelle région fusionnée, d'où la difficulté voire l'impossibilité d'effectuer certaines comparaisons.

Lors de la présentation du budget primitif 2016, la présidente de l'Exécutif nous a indiqué : « *L'élaboration du budget régional s'inscrit dans un contexte marqué par des ressources financières contraintes (-2%) et des besoins toujours croissants* » « *la progression à périmètre constant des dépenses de fonctionnement est maîtrisée avec une hausse limitée à 1,5 %* » (extrait du discours de présentation du BP 2016 par la présidente de la Région).

Dans ce contexte de baisse des recettes, la Région, tout en maîtrisant encore plus ses dépenses de fonctionnement et d'intervention, a décidé d'assurer ses investissements en diminuant aussi peu que possible son autofinancement par une « *gestion responsable permettant de préserver les grands équilibres financiers de la collectivité* ».

La Région devient par ailleurs autorité de gestion pour les programmes opérationnels régionaux des fonds européens.

Les grandes priorités thématiques du Conseil Régional pour l'année 2016 étaient au nombre de quatre :

- L'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche (construction de 5 nouveaux lycées, etc.) ;
- Une action déterminée au service du développement économique et de l'emploi (plan de relance BTP, etc.) ;
- Renforcer les solidarités humaines et territoriales (plan très haut débit, etc.) ;
- Une région exemplaire sur le plan environnemental (extension du dispositif éco-chèque, etc.),

(Cf. pages 3, 4 et 5 du document de présentation du BP 2016)

**Rappel des principales observations du CESER émises dans son avis
sur le BP 2016 voté en assemblée plénière le 24 mai 2016 :**

La difficulté d'analyse pour le CESER réside dans le fait que la quasi-totalité des actions de la Région présentées au BP 2016 ont été annoncées comme prioritaires.

« Le CESER prend acte avec satisfaction d'un budget qui, bien que transitoire, affiche un financement soutenu en faveur des transports, notamment ferroviaires »

« Le CESER souligne que le budget présenté en matière de formation professionnelle et d'apprentissage est un budget offensif de 532 M€ qui va au-delà de l'addition des deux anciens budgets des Régions »

« Plan « Marshall » BTP : Le CESER se félicite de cette initiative qui répond à la situation critique vécue par les acteurs du BTP ... Le CESER insiste sur la nécessité de réduire au maximum les délais d'intervention ... il conviendrait en particulier d'afficher au plus tôt un calendrier précis des projets envisagés par la Région. »

« Les conseillers CESER s'interrogent par ailleurs sur la capacité de la Région à réaliser toutes ses ambitions d'ici la fin de l'année 2016, notamment en matière de construction des lycées, de formation professionnelle et de contrat d'apprentissage. »

II. ANALYSE GENERALE DU BUDGET 2016

L'équilibre financier prévisionnel au Budget Primitif 2016
Réalisé au Compte Administratif 2016

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'intervention, de fonctionnement et de personnel <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 1 709,3 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 1 538,1 M€</div>	Fiscalité directe et indirecte Fonds européens <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 1 523,9 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 1 456,5 M€</div>
	Frais financiers <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 28,6 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 28,5 M€</div>	Dotations et concours financiers de l'Etat <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 559,1 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 559 M€</div>
	Autofinancement brut Hors avance de 35M€ à SNCF fin 2015 <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 404,6 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 560,7 M€</div>	Autres <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 59,5 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 111,8 M€</div>
<div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 1 709,3 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 1 538,1 M€</div>		

INVESTISSEMENT	Remboursement du capital de la dette <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 80,9 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 80,8 M€</div>	Autofinancement brut Hors avance de 35M€ à SNCF fin 2015 <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 404,6 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 560,7 M€</div>
	Dépenses et subventions d'équipement <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 1 072,2 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 885,8 M€</div>	Dotations, participations et fonds européens d'investissement <div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 310,5 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 280,3 M€</div>
	Hausse fonds de roulement : 16,8 M€ réalisé au CA	<div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Emprunt voté BP 438 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">Emprunt réalisé 142,5 M€</div>
<div style="background-color: #c6e0b4; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">BP : 1 153,1 M€</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px;">CA : 966,6 M€</div>		

BP 2016 : 2 891 M€
Réalisé CA 2016 : 2 550 M€

Le CESER suggère que la structure de la présentation des grands équilibres au sein du BP et du CA obéisse à la même logique (utilisation des mêmes rubriques et des mêmes méthodes de calculs), notamment pour ce qui concerne les fonds européens, qui doivent être identifiables tant sur le BP que sur le CA, afin de permettre la comparaison.

II.1 - Recettes

Grands équilibres financiers, budget global en M€ :

	2015	2016	2017
Budget primitif	2600,00	2891,00	3437,00
Réalisé au CA	2591,10	2550,00	
CA - BP	- 8,90	-341,00	
CA / BP en %	99,65%	88,20%	

Le CESER note :

- un taux d'exécution du budget 2016 très sensiblement inférieur à celui de 2015.
- **une baisse de 11,8 % entre le BP 2016 et le CA 2016 (-341 M€) et donc une surestimation globale de recettes au BP**

Recettes nettes hors emprunt en M€ :

	2015	2016	2017
Budget primitif		2488,50	2927,20
Réalisé au CA	2356,10	2407,60	
CA - BP		-80,90	
CA / BP en %		96,75%	

Le CESER observe une baisse de -80,9 M€ entre le CA et le BP soit 3,25 % (cf. tableau de la page 5 ci-après)

Les évolutions constatées des recettes nettes sont les suivantes :

Type de recette (en millions d'€)	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Différence CA 2016 /BP
Fiscalité directe : CVAE, IFR, FNGIR, taxe d'apprentissage, frais de gestion FDL et péréquation CVAE	617,90	638,10	639,00	+0,90
Fiscalité indirecte : cartes grises, TICPE	544,40	623,90	612,80	-11,10
Dotations et concours financiers de l'Etat, DRES, FCTVA, TICPE grenelle, DGF, DGD, DCRTP, dotation de compensation fiscale	750,90	657,50	722,70	+65,20
Fonds européens : programmes 2007/2013, 2014/2020	202,20	421,00	268,50	-152,50
Autres recettes : plan formation et PSPP, avances remboursables, participations, redevances	85,30	148,00	164,60	+16,60
TOTAL GENERAL :	2 200,70	2 488,50	2407,60	- 80,90

Le réalisé 2016 est donc de 80,5 M Euros inférieur au BP 2016. La non-réalisation du BP 2016 sur les fonds européens (268,5 M Euros au CA par rapport aux 421 M Euros au BP) explique pour une grande part ce montant.

L'épargne brute : résultat de la section de fonctionnement (en M€)

Hors avance de 35 M€ consentie à la SNCF fin 2015

	2015	2016	2017
Budget primitif		404,60	387,00
Réalisé au CA	473,60	560,70	
CA - BP		+156,10	
CA / BP en %		38,58%	

Le CESER observe une sous-estimation de l'autofinancement au BP par rapport au CA 2016 de 156,1 M€ soit 38,58 %. Ce résultat est le résultat d'une contraction accrue des dépenses de fonctionnement et d'interventions.

L'épargne brute réalisée en 2016 est en augmentation de 87,1 M€ par rapport à celle de 2015, soit + 18,39 %. L'épargne brute sert au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Emprunt : section d'investissement (en M€)

		2015	2016	2017
Budget primitif	Autorisation d'Emprunt		438,00	509,80
	Rembours. annuel		70,60	76,20
Réalisé au CA	Autorisation d'Emprunt	235,00	142,50	
	Rembours. annuel	65,20	70,50	
CA - BP	Autorisation d'Emprunt		-295,50	
	Rembours. annuel		-0,10	
(CA n) – (CA n-1)	Autorisation d'Emprunt		-92,50	
	Rembours. annuel		+5,30	

Le Conseil Régional avait voté au BP 2016 438 M€ d'autorisation d'emprunt.

La différence entre l'autorisation d'emprunt du BP 2016 et l'emprunt réellement mobilisé au CA 2016 est de 295,5 M€. Cela s'explique à la fois par des investissements non réalisés (taux de réalisation de 88,5 %) et par l'augmentation de l'autofinancement issu de l'épargne brute (+156 M€).

L'encours de la dette fin 2016 est de 1592,5 M€ (1520,5 en 2015). La capacité de désendettement est de 3,05 ans.

La Région reste bien notée : AA par l'agence Fitch Ratings.

II.2 - Dépenses

Dépenses globales (en M€)

	2015	2016	2017
Budget primitif		2891,00	3437,00
Réalisé au CA	2599,80	2533,20	
CA - BP		-357,80	
CA / BP en %		87,62%	

Les dépenses globales réalisées au CA 2016 représentent 2533,2 M€, elles se décomposent en deux parties : 1566,6 M€ de fonctionnement (61,85%) et 966,6 M€ d'investissement (38,15 %).

Baisse de 12,38 % entre le BP et le CA soit -357,8 M€

Le CESER note que le CA 2016 présente une sous-réalisation des dépenses prévues au BP 2016.

Dépenses d'investissement avec remboursement de l'emprunt (en M€)

	2015	2016	2017
Budget primitif		1153,10	1207,00
Réalisé au CA	1024,20	966,60	
CA - BP		-186,50	
CA / BP en %		83,83%	

Dans les grands équilibres financiers du CA 2016, les dépenses d'investissement représentent 966,6 M€.

Baisse de 16,17 % soit -186,5 M€ entre le BP et le CA.

Une des explications de ce chiffre est le faible taux de réalisation des investissements (cf. rapport financier 2016 de la Région page 5, premier tableau).

Dépenses de fonctionnement (intérêts de la dette inclus) (en M€)

	2015	2016	2017
Budget primitif		1737,90	2230,00
Réalisé au CA	1575,50	1566,60	
CA - BP		-171,30	
CA / BP		90,15%	

Les dépenses de fonctionnement avec les intérêts de la dette, apparaissant au CA 2016, représentent 1566,6 M€. La Région a fortement maîtrisé ses dépenses de fonctionnement et affiche une baisse de -171 M€ entre le BP 2016 et le CA 2016, soit -9,85%. Cette différence très importante se devrait d'être plus clairement explicitée dans le rapport financier.

Toutefois, le CESER constate que les écarts dans les domaines des services généraux, de l'enseignement, de la formation professionnelle, des transports, de la santé, de l'aménagement du territoire et les dépenses d'intervention participent à l'explication de cette différence.

Le CESER constate par ailleurs un effectif réel budgétaire de 6 511,90 emplois ETPT (dont 334 non titulaires permanents) pour 6 816 emplois budgétaires au cadre réglementaire, soit un différentiel de 304,1 emplois ETPT, représentant du temps partiel, des maladies et des vacances de postes. Le CESER s'interroge sur le fait de savoir si la qualité du service rendu ne souffre pas de cette situation.

II.3 – Bilan 2016 : résultats

Fonds de roulement (résultats des exercices comptables)

En M€	2015	2016
Résultat de l'exercice	-8,8	+16,8
Fonds de roulement au 31/12	12	28,8

Contrairement aux années antérieures, l'exercice 2016 est positif à hauteur de 16,8 M€ ce qui porte le fonds de roulement à 28,8 M€ (DM 1 de 2017). Cette somme représente 1,13 % du budget.

L'actif du bilan 2016 :

En M€	2015	2016	différence	%
Actif immobilisé	8721,40	9296,15	+574,75	+6,59 %
Dont actif circulant	216,40	403,92	+187,52	86,65 %

III. OBSERVATIONS DES POLITIQUES D'INTERVENTION A TRAVERS LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET D'ENGAGEMENTS (AE)

A partir des tableaux annexés en fin de note, le CESER a fait le choix d'observer quelques lignes comptables :

III.1. Les Transports : cf. tableau annexe n°1

En matière de transports ferroviaires, qui est une des compétences majeures de la Région, le CESER note que la Région a respecté ses engagements financiers, que ce soit en matière de fonctionnement ou d'investissement, avec un flux d'AP affecté dans l'année à hauteur de 75% en investissement ; en mandatement, il apparaît clairement une hausse des CP, qui correspond à la réalisation d'une politique d'investissement des années antérieures, surtout pour ce qui concerne le matériel roulant.

Concernant les ports régionaux, l'investissement prévu au BP a été affecté intégralement dans l'année et les CP ont été mandatés pour près de 49 M€, correspondant au paiement de la réalisation d'une partie des investissements engagés les années précédentes.

III.2. L'Enseignement, la formation, l'éducation : cf. tableau annexe n°2

En matière d'investissement dans les lycées publics, l'engagement prévu au BP a été en quasi-totalité affecté dans l'année. Les CP ont couvert 22,46% du stock d'AP. Il reste fin 2016 un peu plus d'1 milliard d'AP en stock. Il conviendra d'observer dans les années à venir la bonne réalisation de cette politique d'investissement, compétence majeure de la Région.

III.3. Formation professionnelle, apprentissage : cf. annexe n°3

Un point positif apparaît à la lecture du CA 2016, il concerne la formation sanitaire et sociale.

Concernant l'apprentissage, le CESER constate que les engagements prévus ont été respectés et il attend les effets positifs du plan de développement ambitieux engagé en début d'année 2017.

Concernant la formation professionnelle, l'année 2016 a correspondu à une année de définition du plan stratégique et de début de mise en œuvre. Les CP mandatés n'ont correspondu qu'à 38,98% du stock d'AE affecté. Le reste à réaliser s'élève à 446 289 693 €. Le CESER restera attentif à la bonne exécution des engagements budgétaires, à l'occasion de son examen du CA 2017.

III.4. L'environnement : cf. tableau annexe n°4

En terme d'investissement, en 2016, la Région avait voté dans son budget primitif (chapitre 907) plus de 32,7 M€. Elle n'en a affecté que 64%. Le CESER s'interroge sur les raisons qui ont conduit à ne pas affecter 1/3 de l'enveloppe initiale prévue, au regard des engagements politiques affichés au BP 2016.

Par ailleurs, les CP mandatés au budget de l'année 2016 n'ont représenté que 29,91 % du stock d'AP affectées restant à financer.

III.5. La Santé :

Concernant les dépenses budgétées en faveur de la santé-prévention, le CESER s'interroge sur le fait qu'une somme de 10 M€ affectée en AP figure pour ce même montant en fin d'année sur la même ligne (Réf. : tableau engagements investissement : 45AA chapitre 904 page 124).

III.6. Accessibilité des bâtiments publics :

Le CESER est très attaché à la lisibilité des engagements financiers de la Région et aux ambitions concernant l'accessibilité des bâtiments publics. La présentation du CA ne permet pas d'identifier les montants consacrés à cet objectif. Le CESER souhaiterait qu'un point particulier soit fait au Compte administratif 2017 sur ce thème.

IV. CONCLUSION GENERALE

Le CESER rencontre des difficultés pour comparer le CA avec le BP en raison de documents de présentations différents et de regroupement de chapitres non identiques (FCTVA, fonds européens, avance consentie à la SNCF fin 2015 pour 35 M€ avec incidence sur l'épargne brute et sur les dépenses de fonctionnement).

Le CESER constate que le Compte administratif 2016 ne réalise pas la totalité du Budget Primitif 2016 sur les montants annoncés dans un certain nombre de chapitres (titre II de la présente note). Toutefois, le vote tardif du budget 2016 (26 mai 2016) a-t'il eu une incidence sur ce fait ?

Même si le CESER admet qu'il est parfois difficile d'estimer finement les dépenses, les recettes elles, devraient être, au BP, assez proches de la réalité du CA ainsi que les dépenses de fonctionnement.

Le stock global des restes à réaliser (RAR) en section de fonctionnement s'élève à 941,6 M€ au 31/12/2016 ; il a diminué de 20,4 M€ durant l'année 2016. La Région est en capacité d'honorer ses engagements en 9 mois.

Le taux de réalisation des montants du fonctionnement engagés est de 95,5 %. Sur ses compétences, la Région réalise en grande partie ses engagements.

Le stock global des RAR en section investissement s'élève à 2 838,3 M€ au 31/12/2016, soit une augmentation de 129 M€ par rapport au 01/01/2016. La Région est en capacité d'honorer ses engagements en 3 ans et 2 mois. Le niveau d'alerte estimé par la Région est de 4 ans. Passer à 4 années, soit 10 mois de plus, signifierait un vote d'AP supplémentaire de 706,1 M€.

Le taux de réalisation des investissements est de 88,5 %.

Avec le vote d'AP pluriannuels, le faible taux de réalisation est une des raisons de l'augmentation du stock d'AP.

Cette situation questionne le CESER. Nous avons bien conscience que la défaillance des cofinancements attendus ruine la possibilité des investissements cofinancés prévus et que la préparation de nouveaux dossiers en cours d'année budgétaire requière des décisions modificatives du budget, éventuellement difficiles à faire approuver.

Pour autant, les possibilités d'utiliser la totalité de l'emprunt autorisé devraient être examinées plus attentivement.

Le CESER note une gestion prudente pour préserver la capacité à assurer de futurs investissements. Mais ne se fait-elle pas au détriment des besoins immédiats de la population ?

Le CESER précise qu'être bien placé dans le classement des Régions est satisfaisant mais qu'au regard des besoins, cela doit rester secondaire :

- Ne pas investir au maximum de ses possibilités chaque année représente un manque d'infrastructures important pour les habitants d'Occitanie, le retard en la matière ne se rattrape pas.
- Ne pas assurer toutes les dépenses de fonctionnement votées nécessaires à l'institution et aux politiques d'intervention est préjudiciable à la vie économique de l'Occitanie.

Le CESER reste conscient que le budget 2016 était le premier budget fusionné des deux ex-Régions et que la gestion des fonds européens ainsi que la réalisation de divers schémas ont compliqué la tâche des services.

Le CESER espère voir dans le CA 2017 d'une part la concrétisation de toutes les opérations validées au BP 2017 et d'autre part celle d'un volontarisme à la hauteur des enjeux et des possibilités financières qui sont aujourd'hui ceux de notre grande région.

ANNEXE 1 : LES TRANSPORTS

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Section investissement (908), section fonctionnement (938)						
		1	2	4=1+2	5	6=4-5
	Stocks AP	AP votées dans l'année	Flux d'AP affectées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N
			au 01/01/N: AE affectées non couverte par des CP			
						% CP mandatés/stock AP
						% CP affectés/Flux d'AP
politique ferroviaire						
infrastructures ferroviaires	908	7 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	0,00	0,00 %
infrastructures ferroviaires	908	14 392 795,00	14 392 795,00	14 392 795,00	3 600,00	0,03 %
matériels roulant ferroviaire	908	5 302 000,00	5 301 570,00	5 801 570,00	0,00	0,00 %
mise en accessibilité des réseaux	908	18 000 000,00	14 438 250,00	14 438 250,00	0,00	0,00 %
mise en accessibilité des réseaux	908	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
gares et pôles d'échanges multimodaux	908	1 500 000,00	657 709,00	657 709,00	0,00	0,00 %
gares et pôles d'échanges multimodaux	908	7 000 000,00	3 460 963,00	3 460 963,00	3 099 963,00	10,43 %
lignes ferroviaires à grande vitesse	908	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
lignes ferroviaires à grande vitesse	908	7 500 000,00	242 288,00	5 867 288,00	0,00	0,00 %
gares	908		7 185 404,28	7 185 404,28	161 133,18	2,24 %
nouvelle commande matériel ferroviaire	908		1 046 399,00	1 046 399,00	0,00	0,00 %
grande vitesse ferroviaire	908		114 706 591,93	114 706 591,93	49 484 188,00	43,14 %
ligne à grande vitesse	908		1 239 561,13	1 239 561,13	0,00	0,00 %
securité passage a niveau	908	149 805,00	149 805,00	149 805,00	0,00	0,00 %
acquisition modernisation materiel roulant	908	188 960 116,40	188 960 116,40	188 960 116,40	72 061 948,00	38,14 %
plan rail	908	300 000,00	56 947 743,94	56 947 743,94	8 326 036,98	14,62 %
lgv bordeaux tours	908	3 098 000,00	1 802 435,36	4 802 435,36	2 185 473,77	45,51 %
infrastructures ferroviaires hors plan rail	908	1 887 500,00	46 195 927,58	48 083 427,58	883 098,83	1,84 %
FEDER 2007 2013 TRANSPORTS FERROVIAIRE	900		10 889 207,61	10 889 207,61	2 420 430,31	22,23 %
Somme politique ferroviaire Investissement	908	73 760 295,00	55 343 787,00	474 020 059,62	135 886 909,07	28,67 %
Etat généraux du rail et de l'intermodalité	938	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00 %
Compétence Fer	938	108 585 385,83	108 077 214,40	111 982 848,80	108 086 937,14	96,50 %
Nouvelles commandes matériel ferroviaire	938	1 900 000,00	1 082 988,06	2 982 988,06	1 772 634,41	59,44 %
Services ferroviaires	938	126 274 277,00	145 157 413,23	145 315 244,21	122 315 244,21	84,17 %
Mesures tarifs ferroviaires	938	11 200 000,00	74 776,85	11 274 776,85	7 403 809,85	65,67 %
Somme politique ferroviaire Fonctionnement	938	248 459 662,83	266 834 627,63	272 055 257,92	239 558 425,61	88,06 %
Somme politique ferroviaire Investissement+ Fonctionnement	908 +938	322 219 957,83	434 786 110,52	746 075 317,54	375 445 334,68	50,32 %
politique portuaire						
ports régionaux	908	20 890 000,00	116 001 553,72	136 891 553,72	48 979 544,00	35,78 %
ports	938	123 800,00	179 196,00	302 996,00	38 999,54	12,87 %
ports régionaux	938	1 310 000,00	1 302 599,30	2 552 599,30	1 458 106,96	57,12 %
Somme politique Portuaire Investissement+ Fonctionnement	908 +938	22 323 800,00	117 483 349,02	139 747 149,02	50 476 650,50	36,12 %
Somme politique Portuaire Investissement+ Fonctionnement						226,72 %

ANNEXE 2 : EDUCATION

1- INVESTISSEMENT

Section investissement

EDUCATION		1	2	4=1+2	5	6=4-5
Stocks AP	AP votées dans l'année	au 01/01/N: AP affectées non couvertes par des CP	Flux d'AP affectées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N
902	135 000 000,00		135 000 000,00	135 000 000,00		135 000 000,00
902	76 500 000,00	69 137 255,00	76 464 000,00	146 601 255,00	22 717 781,00	122 883 474,00
902	63 050 000,00		63 050 000,00	63 050 000,00	2 408 462,40	60 641 537,60
902	75 113 916,51	29 930,20	74 970 905,30	75 000 835,50	1 688 975,21	73 311 860,29
902	16 700 000,00		16 700 000,00	16 700 000,00	6 726 455,43	9 973 544,57
902	15 514 718,00		15 352 352,41	15 352 352,41	1 938 867,23	13 413 485,18
902		93 431 234,21		93 431 234,21	52 698 545,26	40 732 688,95
902		4 673 429,00		4 673 429,00	1 701 835,94	2 971 593,06
902	200 000,00	437 134 377,98	200 000,00	437 334 377,98	89 983 596,03	347 350 781,90
902		11 055 828,41		11 055 828,41	8 181 902,63	2 873 925,78
902		40 781 146,53		40 781 146,53	10 687 841,28	30 093 305,25
902	53 289 004,49	224 953 252,02		53 312 157,84	96 952 055,39	181 313 354,47
902		2 033,20		2 033,20		2 033,20
				1 316 247 902,10	295 666 317,85	1 020 561 584,25
902	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	915 608,42	2 584 391,58
902	4 949 984,75		4 949 984,75	4 949 984,75	284 928,15	4 665 056,60
902		3 865 102,98		3 865 102,98	1 999 820,37	1 865 282,61
902		9 183 363,41		9 183 363,41	4 387 521,74	4 795 841,67
				21 498 451,14	7 587 878,68	13 910 572,46
902	15 000 000,00	1 496 929,91	15 000 000,00	16 496 929,91	14 948 281,16	1 548 648,75
902	585 296,25	7 783 678,69		7 783 678,69	2 919 465,91	4 864 212,78
				15 000 000,00	17 667 747,07	6 412 861,53
902		997 950,61		997 950,61	5 124,00	992 826,61
902		42 283 233,36		42 283 233,36	12 159 335,19	30 123 898,17
902	4 715 000,00	24 966 823,90	729 200,00	25 695 023,90	13 904 265,93	11 791 757,97
902		18 432 000,00		18 432 000,00		18 432 000,00
902		2 388 276,82		2 388 276,82		2 388 276,82
902		12 718 792,90		12 718 792,90	8 300 253,45	4 418 539,45
902	37 447 887,00	48 127 055,00	1 561 800,00	49 688 855,00	2 339 246,46	47 349 608,54
				106 632 948,62	24 543 765,84	84 380 182,78
				42 162 867,00	2 291 000,00	40 871 867,00

ANNEXE 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'APPRENTISSAGE

FONCTIONNEMENT

Section fonctionnement

	1	2	4=1+2	5	6=4-5	% CP mandats/stock AE	% CP mandats/flu x d'AE
	au 01/01/N: AE affectées non couverte par des CP	Flux d'AE affectées dans l'année	Stock d'AE affectées restant à financer	CP mandats au budget de l'année N	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N		
931							
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE							
rémunération des stagiaires de la form pro	33 820 000,00	33 820 000,00	33 820 000,00	27 565 798,97	6 254 201,03	fort	81,51%
rémunération des stagiaires de la form pro	57 950 000,00	57 950 000,00	57 950 000,00	53 278 428,93	4 671 571,07	fort	91,94%
Frais gestion rému formation pro	8 700 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00	513 602,95	8 186 397,05	faible	5,90%
alpha hébergement restauration stagiaires	1 710 000,00	1 710 000,00	3 930 000,00	2 751 000,00	1 179 000,00	fort	160,89%
poie emploi plan 500 000	45 000 000,00	45 000 000,00	45 000 000,00	27 000 000,00	18 000 000,00	moyen	60,00%
programme regional qualifiant	139 975 931,55	139 995 931,55	201 447 580,27	49 256 892,16	152 190 688,11	faible	24,45%
action préparatoire à l'insertion	25 430 995,13	44 184 623,76	69 615 618,69	18 100 541,14	51 515 077,75	moyen	26,00%
programme experimental recherche innov	2 512 000,00	2 262 330,00	5 184 024,90	2 121 073,77	3 062 951,13	fort	40,92%
promotion emploi par formation des actifs	1 260 780,90	1 979 623,00	3 240 403,90	998 575,00	1 454 185,00	fort	55,12%
pacte	651 284,00	1 733 001,00	4 567 229,67	3 310 763,37	1 256 466,30	fort	57,62%
dispositif accueil orientation validation	3 390 310,00	3 248 000,00	19 725 536,99	19 725 536,99	0,30	fort	100,00%
rémunération des stagiaires	2 480 779,31	2 480 779,31	2 480 779,31	2 480 779,31	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
rémunération des stagiaires FRFP	2 904 758,00	2 906 485,25	6 620 688,52	2 617 040,17	4 003 648,35	fort	39,53%
appui à la formation et à l'emploi	259 520,00	289 520,00	3 126 194,00	2 575 303,80	550 890,20	fort	82,36%
fonctionnement maisons communes	3 950 000,00	3 950 000,00	5 426 526,83	3 971 522,06	1 455 004,77	fort	73,19%
transports stagiaires	26 874 000,00	23 770 028,54	258 673 900,80	69 579 494,90	189 094 405,90	fort	26,88%
PRFP	374 120 758,00	369 762 156,10	731 441 484,98	285 151 791,81	446 289 693,17	fort	38,38%
Sous total formation prof							77,12%
formation sanitaires et sociales	21 463 000,00	21 462 589,00	38 769 543,40	37 661 449,63	1 108 093,77	fort	97,14%
formation sociales	1 216 700,00	1 152 712,00	10 297 088,27	6 497 618,88	1 799 469,39	fort	82,52%
formation sociales boursées	1 410 000,00	1 403 072,49	2 043 870,37	1 257 367,09	786 503,28	fort	61,52%
formations sanitaires	6 953 500,00	6 834 412,01	37 489 496,84	30 581 838,14	6 907 658,70	fort	81,57%
formation sanitaires boursées	3 470 000,00	3 394 978,32	5 205 177,15	2 951 830,15	2 253 347,00	fort	56,71%
Sous total formation sanitaire et sociale	34 513 200,00	34 237 763,82	93 805 176,03	80 950 103,89	12 855 072,14		236,44%
développement promotion de l'apprentissage	1 050 000,00	1 027 182,64	1 027 182,64	364 275,59	662 907,05	faible	35,46%
développement promotion de l'apprentissage	586 500,00	304 313,88	48 914,88	48 914,88	255 399,00	faible	16,07%
embauche apprentis aides aux entreprises	9 000 000,00	9 000 000,00	6 184 157,00	6 184 157,00	2 815 843,00	fort	68,71%
embauche apprentis aides aux entreprises	15 400 000,00	17 900 000,00	17 900 000,00	13 218 713,00	4 681 287,00	fort	73,85%
fonctionnement CFA	2 680 000,00	1 746 006,00	42 748 160,63	39 613 612,86	3 134 547,77	fort	92,67%
indemnité compensatoire foraltaire	11 158 103,42	11 158 103,42	5 407 029,42	5 407 029,42	0,00%	moyen	#DIV/0!
contrats d'objectifs et mobilités	1 105 957,45	1 105 957,45	2 166 660,42	2 166 660,42	889 297,03	faible	19,59%
programme d'aide aux apprentis	1 783 795,73	2 905 057,91	4 688 953,64	2 570 897,43	2 117 956,21	fort	54,83%
école de l'apprentissage	3 200 000,00	1 204 125,29	710 000,29	710 000,29	494 125,00	fort	58,96%
FSE apprentissage	362 770,50	362 770,50	60 821,78	60 821,78	301 948,72	faible	16,77%
ass technique formation apprentis	874 200,00	1 645 021,85	791 269,45	604 355,93	1 831 935,37	moyen	24,81%
apprentissage	2 627 832,00	45 176 612,97	47 125 348,49	35 031 573,71	12 893 774,78	fort	73,40%
carte jeune apprentis	5 200 000,00	1 074 576,94	6 274 576,94	4 711 112,24	1 563 464,70	fort	75,08%
sous total apprentissage	40 618 532,00	41 422 565,40	145 935 684,18	109 086 169,13	36 849 515,05		74,75%
sous total formation prof et apprentissage							263,35%
école de la 2eme chance	3 203 000,00	3 202 993,14	6 658 675,14	2 696 447,33	3 962 227,81		40,50%
			0,00		0,00		
Somme partielle 931 (ST+ ER2C)	452 455 490,00	448 625 478,46	977 841 020,33	477 884 512,16	499 956 508,17		48,87%

ANNEXE 4 : L'ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENT

Section investissement

		1	2	4=1+2	5	6=4-5	
	Stocks AP	AP votées dans l'année	au 01/01/N: AP affectées non couverte par des CP	Flux d'AP affectées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandalés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandalés au 31/12/N
ENVIRONNEMENT							
	907	2 026 000,00		1 947 579,10	1 947 579,10	0,00	1 947 579,10
prevention contre les inondations	907	535 000,00		276 600,00	276 600,00	14 408,92	262 191,08
prevention contre les inondations	907	5 306 000,00		4 779 764,88	4 779 764,88	96 681,60	4 683 083,28
énergie renouvelables 1&2	907	4 845 000,00		2 974 499,00	2 974 499,00	0,00	2 974 499,00
efficacité énergétique des bâtiments 1&2	907	12 500 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
nouvel éco cheque aides aux particuliers	907						
fonds prevention inondations	907				13 873 469,33	1 745 106,26	12 128 363,07
reconstruction après catastrophes naturelles	907	939 000,00		907 207,40	9 421 745,21	3 047 122,71	6 374 622,50
fonds regional energies renouvelables	907				8 069 363,53	2 126 334,68	5 942 028,85
Energie, aide aux particuliers	907				11 654 500,00	10 401 500,00	1 253 000,00
Soutien aux bâtiments économes	907				6 379 582,27	2 438 462,60	3 941 119,67
protection du littoral	907	3 000 000,00		717 949,75	2 513 170,87	486 055,19	2 027 115,68
energie biogaz bois photovoltaïque	907				6 091 224,49	2 802 564,82	3 288 659,66
fonds régional carbone	907	532 023,08		532 023,08	2 531 750,08	618 054,45	1 913 695,63
opérateur régional de l'énergie	907	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
	907						
education à l'environnement	907	50 000,00		13 600,00	84 278,70	28 107,24	56 171,46
		32 733 023,08		21 149 223,21	79 596 527,45	23 804 398,47	55 792 128,98

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

Monsieur Jean FUENTES pour le 1^{er} collège

2^{ème} COLLEGE

Monsieur Jean-Marie BEZ pour le groupe FO
Monsieur Joël LAVAIL pour les groupes CGT/Solidaires/FSU
Madame Annie BERAIL pour les groupes CFDT/UNSA
Monsieur Gérard CASSAGNE pour le groupe CFTC

3^{ème} COLLEGE

Monsieur Dominique MICHEZ pour le groupe Santé, Cohésion sociale
Monsieur Olivier-Ronan RIVAT pour le groupe Associations

Suffrages exprimés : 199

Pour : 171
Abstention : 28

Avis adopté

Intervention de Monsieur Jean FUENTES

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord exprimer les remerciements du Premier Collège à Madame la Présidente de la Commission Finances, Madame Fita ainsi qu'à Monsieur Poncet-Montange, pour la clarté et la sincérité de leurs explications lors de la réunion de présentation au CESER des objectifs prioritaires 2018.

Je tiens également à souligner l'efficacité dont a fait preuve la Commission 11 pour mener à bien ces travaux dans un délai aussi bref. Je ne manquerai pas de citer Dominique-Marie Félix et Noémie Eyquem pour leur implication et leur disponibilité.

Sur un plan général, le Premier Collège souhaite tout d'abord relever le dynamisme qui transparait dans ces objectifs prioritaires, malgré un contexte économique qui s'annonce complexe.

En effet, les réductions budgétaires à venir n'ont pas freiné les ambitions de notre Région et ces objectifs traduisent bien la volonté d'affirmer une présence forte sur les territoires.

Cependant, si nous nous réjouissons de cette politique volontariste, nous sommes impatients d'en connaître la traduction budgétaire et espérons vivement que les espoirs qu'a fait naître la lecture de ces lignes ne seront pas déçus.

Lors de l'installation des Maisons de la Région, nous resterons vigilants au fait que l'activité de ces nouveaux partenaires se conjugue harmonieusement avec celle depuis longtemps déployée en Occitanie par d'autres acteurs économiques et notamment par les chambres consulaires dans le but d'éviter des redondances inutiles et coûteuses.

Le Premier Collège voit de manière très positive l'engagement de la Région sur l'évolution du numérique, même si l'implication financière nous paraît faible voire insuffisante.

Dans le domaine des transports, la Région devra tenir compte des spécificités locales tout en tendant vers une harmonisation, notamment en matière de gratuité, déjà en vigueur dans certains départements.

Concernant la gestion des ports régionaux, le premier collège rejoint l'avis de la commission et préconise une gouvernance unique qui améliorerait la coordination et permettrait de mieux atteindre les objectifs fixés.

Enfin, nous sommes particulièrement favorables à l'implantation de maisons de santé et de centres pluri-professionnels destinés à pallier la désertification médicale de certaines parties de nos territoires.

En conclusion, le Premier Collège votera cet avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le groupe FO

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le texte des Orientations Budgétaires est toujours, par principe, un texte de philosophie politique puisque par définition même, il indique les orientations que la Région donnera à son budget.

En cette fin d'année 2017 et depuis plusieurs mois déjà, plusieurs signes font apparaître une amélioration de la conjoncture économique en France, qu'il s'agisse de la croissance du P.I.B. attendue à 1,7%, du climat des affaires ou encore du marché du travail sur lequel l'amélioration est cependant encore très insuffisante.

Il en est d'ailleurs à peu près de même en région Occitanie, surtout dans les secteurs du BTP, du Transport et des Services aux Entreprises.

Cette conjoncture, sinon souriante du moins meilleure que ces dernières années, autorisait à attendre des Orientations Budgétaires de la Région Occitanie pleines d'optimisme. Pourtant ce n'est pas le cas. Alors que s'est-il passé ?

Le Président de la République, qui avait promis de rétablir le dialogue avec les Collectivités Locales, s'est mis à dos l'ensemble des représentants des territoires et la fronde des élus locaux, justifiée par de nouvelles baisses de leurs dotations (près de 50 Millions d'Euros, toutes choses restant égales par ailleurs, pour la Région Occitanie), n'est cependant pas entièrement dénuée d'arrière-pensées politiques parce qu'ils savent qu'ils n'ont pas intérêt à rompre le dialogue engagé entre l'exécutif et les 319 plus grosses collectivités, dont les Régions.

La complétude et le volontarisme des Orientations Budgétaires qui embrassent la totalité des catégories d'actions possibles pour la Région Occitanie ne sont pas contestables. En revanche l'absence de priorité l'est.

La République Française est en train de se perdre de vue, de perdre de vue les principes de sa devise, ses pratiques et sa parole, multipliant les mesures inégalitaires tant entre les territoires qu'entre les citoyens et on voit bien dans ces Orientations Budgétaires la volonté de la Région de combler ce désengagement de l'Etat aussi bien en rendant plus proches les politiques régionales par la création des Maisons de la Région, quitte à peut-être marcher sur les brisées de certaines collectivités territoriales, même si des procédures contractuelles sont annoncées, qu'en se prémunissant des futurs contrats financiers annoncés par l'Etat et avec lui, en décidant prudemment de maintenir un haut niveau d'autofinancement, même si la prudence cesse d'être une vertu lorsqu'elle devient excessive.

A présent que l'Etat, dont on attend le salut sous la forme de la reconnaissance de droits de créance sur la société entière, a tout envahi, les hommes et les femmes qui s'arrogent le droit de conduire leurs semblables ont beau dire, ils ne connaissent pas d'autre principe que l'efficacité.

Et pourtant, il faut nous souvenir que nous sommes capables d'engagement et même d'un engagement fort sans y être poussés et autorisés par une décision de l'Etat et que notre République

se fait ou se défait selon que les hommes ou les femmes qui la dirigent se montrent ou non avertis des causes qui la déterminent, du but qu'elle se propose, du vocabulaire qui est le sien.

Ce qui nous perd, c'est l'oubli de ce que nous sommes et peut-être faut-il appeler à l'examen de conscience des princes qui nous gouvernent dans le monde facile, fluide et amnésique où ils se meuvent. Cet examen de conscience, qu'ils le fassent ou non, ne nous dispense évidemment pas du nôtre.

La générosité et le volontarisme des intentions manifestées par les Orientations budgétaires trouveront-elles une traduction satisfaisante dans les politiques régionales pour l'année 2018 ? C'est le prochain épisode du feuilleton budgétaire, le budget primitif de la Région Occitanie qui nous le dira au prochain mois de Décembre.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE félicite le rapporteur et votera le projet d'avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Joël LAVAIL

Pour les groupes CGT, FSU et SOLIDAIRES

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

J'interviens aujourd'hui au nom des groupes CGT, FSU et SOLIDAIRES.

Le débat sur les Orientations Budgétaires devrait être un moment important de la vie de la Région, mais un moment, ne veut pas dire à peine quelques jours !

Pour nos organisations syndicales de salariés, la démocratie c'est aussi de donner du temps à la réflexion, du temps pour que l'analyse du CESER soit la plus précise possible. De plus, les OB proposées sont connues par l'exécutif régional depuis plusieurs semaines, alors pourquoi tout faire dans la précipitation à 1 mois du Budget Primitif 2018 ?

Comment, dès lors, croire que notre avis, aussi pertinent soit-il, sera pris en compte dans la construction du BP 2018 ? Dans ces périodes d'incertitude sur la vie d'instances comme celle du CESER, ce n'est pas la meilleure image de fonctionnement que nous devons donner.

Dans son préambule, la Région nous dit : « *Le débat d'orientations budgétaires ... est l'occasion d'assumer pleinement les transitions nécessaires pour préparer, dès aujourd'hui, le monde de demain.* » et un peu plus loin l'exécutif régional dit vouloir pour les Jeunesses « *redonner confiance en l'avenir, assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi sur tous les territoires* »

Pour autant, la Région choisit comme interlocutrices privilégiées les deux COMUE-s (communautés d'université et d'établissement) existantes à Toulouse et Montpellier.

« Préparer le monde de demain, redonner confiance en l'avenir ... » ce n'est pas forcément être d'accord avec l'évolution de notre société et l'accompagnement de certaines politiques néfastes, notamment pour les plus fragiles d'entre nous ! Aucune trace dans cet avis du CESER pour pointer les choix délibérés du gouvernement actuel de creuser les inégalités en accablant et fragilisant les travailleurs déjà les plus en difficultés tout en offrant des cadeaux fiscaux aux possédants et aux plus riches.

A ce titre nous faisons quant à nous le parallèle révoltant entre le choix concomitant de casser les garanties collectives du code du travail, de supprimer les contrats aidés et « en même temps » d'alléger massivement l'impôt sur la fortune.

Le seul moment de lucidité des Orientations Budgétaires 2018 de la Région et que le CESER aurait pu souligner, réside dans ce constat accablant concernant tous les engagements non respectés par les gouvernements successifs : « ***A chaque quinquennat sont inventés des pactes de stabilité, de confiance etc... entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ceux-ci se sont toujours soldés par une stagnation voire une baisse des concours financiers versés par l'Etat.*** »

Ainsi, la Région, avec d'autres collectivités, ne serait là que pour accompagner et limiter les dégâts causés par les politiques libérales impulsées par les gouvernements, l'actuel et son prédécesseur. Drôle de sentiment que celui d'une Région soumise aux aléas des gouvernements successifs, juste là pour adoucir les effets des délocalisations d'entreprises, des plans de licenciements et l'appauvrissement d'une partie de la population pendant que d'autres détournent la tête mais avec les poches pleines.

A travers les 4 grands chantiers annoncés pour 2018, la Région fait un catalogue de toutes les actions possibles dans ses prérogatives et même au delà. De quoi satisfaire toutes les sensibilités, tout y est : l'Economique, l'Humain, l'Ecologie, les Transports et le concept de « produit en Occitanie ».

Pour la CGT, la FSU et SOLIDAIRES, ce vaste programme devra permettre l'égalité de traitement des habitants d'Occitanie où qu'ils se trouvent. Cela suppose d'avoir une politique tournée vers les populations les plus fragiles, vers un rééquilibrage des territoires et, on le sait tous, l'argent public bien utilisé, bien ciblé peut y participer.

A ce titre, nous tenons une nouvelle fois à marquer notre défiance face à la multiplication des « **guichets uniques** » : Maisons de la Région (qui succéderaient côté ouest aux MCEF Maisons Communes Emploi Formation mais avec des compétences différentes), Maisons de Services Au Public, Maisons de l'État, Maisons des saisonniers etc..... sans parler de la concurrence effective avec les réseaux préexistants comme, par exemple, celui des Pôles Emploi ou des Missions Locales. Avec toutes ces maisons, nos concitoyens ne savent plus où ils habitent ! Mais au-delà de la boutade, c'est une légitime interrogation de notre part sur le maillage territorial et les contours des services qui seront rendus dans ces « Maisons ». (2 sites dédiés à Toulouse et Montpellier et 1 seule « Maison » par département pour l'orientation et la formation par exemple).

Nous sommes inquiets sur l'avenir des emplois dans ces « guichets », notamment sur les mobilités forcées au sein des ex-MCEF mais aussi des personnels des Départements sur les compétences transport (routier non urbain de voyageurs et scolaires) qui seraient, eux aussi, implantés au sein des Maisons de la Région. Quid de l'évolution des qualifications et des statuts de ces « personnels de maisons » ? Faire tourner ces « guichets » avec essentiellement du personnel précaire et non formé – voire des Services Civiques – n'est pas une solution acceptable pour nos 3 organisations syndicales.

En matière de Service Public de l'Emploi, l'annonce de la poursuite, voire de l'amplification au plus tard en juin 2018, d'une convention de délégation avec l'Etat ne nous rassure pas non plus, dans le contexte des annonces gouvernementales, de remise en cause de toutes les protections sociales.

Sur le chapitre budgétaire, malgré les baisses de dotation déjà annoncées pour le BP 2018, environ 50M€, la Région Occitanie reste une Région dynamique, avec des moyens susceptibles de répondre à beaucoup de défis. Son potentiel d'endettement est loin d'être atteint et les besoins des populations grandissent. Nous tenons à rappeler ici que d'autres voies n'ont toujours pas été envisagées comme celle d'un processus de socialisation du système bancaire avec la création d'un pôle public bancaire, que nous appelons de nos vœux. Nous réitérons aussi notre souhait que soit étudiée sérieusement une diversification des recours à l'emprunt, notamment pour les investissements de longue durée, avec le recours à l'emprunt populaire, comme cela se fait avec beaucoup de succès dans d'autres régions.

C'est bien dans le Budget Primitif que nous pourrions juger des réelles intentions politiques de la Région. D'ores et déjà, nos organisations syndicales demandent à la Région un plan d'investissement plus important que ces dernières années. En effet, le constat est fait que les budgets réalisés dans les comptes administratifs (ex : CA 2016, note d'accompagnement) sont en-deçà des BP et montre une austérité accrue sur les différents budgets de fonctionnement et une sous réalisation des investissements votés.

En matière de financement des entreprises, nos 3 organisations CGT, FSU et SOLIDAIRES, tiennent à rappeler la nécessité non seulement d'améliorer les clauses de conditionnalité, notamment sociales, mais de les accompagner de pénalités et de remboursement des sommes perçues indûment en cas de non-respect de celles-ci. Nous réitérons notre exigence de transparence de la Région sur tous ces points et en particulier de ciblage des entreprises aidées pour éviter que ce ne soit toujours les mêmes qui cumulent ces subsides de la Région avec ceux de plans de soutien nationaux tels que le CICE ou le Crédit Impôt Recherche. D'autant que l'impact de ces mesures sur l'emploi reste difficile à évaluer, voire reste totalement opaque.

Enfin, certains domaines sont totalement sous dimensionnés.

Nous ne prendrons qu'un exemple : l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap, qui reste une préoccupation pour nos organisations syndicales. Il est temps que la Région donne l'exemple et impulse sur tout son territoire les investissements nécessaires. Dans ce cas aussi, les mots ne suffisent plus, nous attendons des actes !

L'avis du CESER, soumis au vote aujourd'hui, reste critique et interrogatif sur certains sujets, mais reste en retrait sur les politiques libérales actuelles.

Nos 3 organisations, CGT, Solidaires et FSU s'abstiendront sur cet avis.

Intervention de Madame Annie BERAIL

Pour les groupes CFDT/UNSA

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur du Projet d'avis sur les Orientations Budgétaires 2018,
Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs

Je m'exprime ici au nom de la CFDT et de l'UNSA

Les Orientations Budgétaires sont destinées à affirmer l'action que veut proposer la collectivité territoriale concernée, ici la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, et qui se traduira logiquement dans le Projet de Budget Primitif qu'elle présentera dans un deuxième temps.

Reconnaissons que cette année l'exercice est encadré.

Le nouveau gouvernement a clairement dévoilé les dispositions du projet de finances pour 2018 qui concerneront les collectivités locales.

Il est nettement fait mention d'une contractualisation forcée entre les préfets et les exécutifs locaux mettant en avant le plafonnement des dépenses de fonctionnement, avec la mise en place d'un système de bonus-malus.

Après deux années de rigueur budgétaire sur ses dépenses de fonctionnement, la Région Occitanie est désormais, comme le fait justement remarquer l'avis du CESER, prise à son propre piège.

Et cette limitation de l'augmentation future des dépenses sur la base des budgets précédemment réalisés contient tous les ingrédients d'une austérité à venir.

Ce sont toutes les politiques d'interventions, l'aide et le soutien aux associations mais aussi les dépenses de personnel, qui vont être concernées par ce tour de vis, autrement dit la qualité de la vie de nos territoires.

Dans le cadre des précédents débats sur les OB et les BP, La CFDT et L'UNSA sont régulièrement intervenues à cette tribune pour relever le caractère trop prudentiel des budgets de la Région, confirmé par l'observation attentive des comptes administratifs.

A cet égard saluons le travail sérieux, opportun et utile mené par la commission 11 sur le Compte Administratif 2016 de la Région, qui a permis de mieux éclairer les arcanes budgétaires.

On nous faisait remarquer lors des interventions qu'il ne s'agissait que d'une gestion vertueuse....Et bien une fois de plus, force est de constater que la vertu est bien mal récompensée.

Voilà en définitive, que notre collectivité territoriale, après avoir pâti de l'absence d'autonomie fiscale, est désormais en passe de perdre aussi son autonomie financière.

La nouvelle contractualisation qui s'annonce avec l'Etat nous préoccupe car elle pourrait s'apparenter, ni plus ni moins, à ne faire de la Région qu'un établissement Public parmi d'autres. L'avis du CESER pointe très justement, je cite « *la double contrainte exogène et endogène* » qui plane sur ce débat des orientations budgétaires 2018.

Aussi, même si le document de la Région présente indéniablement des objectifs ambitieux et volontaristes, notamment sur des champs de compétences importants, nous ne pouvons passer sous silence notre inquiétude quant à leurs traductions concrètes dans le futur projet de budget primitif.

Or si tous les rapports de l'INSEE Occitanie nous indiquent le maintien d'une attractivité forte de notre région, ils soulignent aussi la persistance d'importants déséquilibres territoriaux et la problématique toujours plus aigüe de la relation entre les métropoles, les arrières-pays et le monde rural.

Dans ce contexte, La CFDT et L'UNSA estiment donc que :

- s'il existe un outil que la Région se doit d'utiliser c'est bien celui de l'investissement. La saine situation financière de notre collectivité peut et doit lui permettre de recourir sereinement à l'emprunt et d'aller au maximum des autorisations votées afin de soutenir un programme ambitieux d'investissements d'avenir. Nous rappelons de plus qu'au-delà de ses cœurs de compétences, la Région doit avancer sur la différenciation de ses participations selon les territoires, seule garantie d'un réel et nécessaire rééquilibrage.
- Qu'au-delà des équipements nécessaires, le rôle des interventions publiques est essentiel pour aller vers plus de lien social, de dynamique économique, de lutte pour l'emploi et d'égalité républicaine dans nos territoires, tout autant que le maintien et l'organisation d'un service public de proximité.

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui est un texte clair, riche, couvrant tous les domaines présentés par les OB, pointant les enjeux et soulignant bien les nécessaires points de vigilance et les enjeux pour notre région..... Nous partageons pleinement les demandes du CESER concernant les évaluations des politiques publiques.

En conséquence :

l'UNSA et la CFDT voteront cet avis.

Qu'il me soit permis de remercier :

- la Région pour sa disponibilité et la qualité de sa présentation des OB.
- La commission 11 pour son excellent travail sur l'avis et la brillante présentation de son rapporteur mais aussi l'implication de Dominique Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Gérard CASSAGNE

Pour le groupe CFTC

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je tiens à remercier le personnel du CESER qui dans un temps très court a pu finaliser cet avis. Je n'oublierai pas de citer pour la Commission 11 Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

La CFTC veut porter quelques réflexions comme en 2017 sur les recettes de la Région.

La France, après un laxisme budgétaire de plusieurs décennies aggravé par la crise économique dûe aux subprimes en 2008, est sous contrôle des autorités de Bruxelles.

Pour 2018, le déficit du budget de l'Etat doit être inférieur aux 3 % du PIB pour se conformer à un des critères de Maastricht que notre pays avait avalisés en son temps.

Si on est en droit d'attendre de l'Etat une solidarité vis à vis des territoires il est évident aujourd'hui que pour remplir ces critères l'Etat a inversé la tendance en demandant de plus en plus des sacrifices aux Collectivités Territoriales.

Par un changement important de la structure des recettes, les Régions sont particulièrement visées et sont soumises au bon vouloir de l'Etat, en ayant des recettes de fonctionnement et d'investissements qui sont peu dynamiques et contraintes.

Pire l'Etat a pris l'habitude d'effectuer des transferts de compétence qui se font soit avec des compensations totales mais figées, soit avec des compensations partielles, soit sans compensation du tout.

La potion 2018 sera encore plus radicale que précédemment :

- Si la loi de finances 2018 est votée en l'état, il apparaît même que le fonds de soutien économique voté à l'article 149 de la loi de finances 2017 est intégralement supprimé, pour un montant de 41 M d'euros pour l'Occitanie.

- Après des diminutions de dotations aux collectivités territoriales sous la précédente mandature de 11,4 Mds d'euros se traduisant par une diminution de près de 135 M d'Euros pour l'Occitanie, jusqu'en 2022, il sera demandé une réduction supplémentaire du besoin de financement de 13 Mds d'euros qui sera contractualisée avec les 319 plus grosses collectivités territoriales et qui devrait être insérée dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

- De plus les évolutions annuelles des dépenses de fonctionnement seront limitées pendant cette même période à 1,2 % par an.

- Enfin si la capacité de désendettement est comprise entre 8 et 10 ans, une trajectoire de rétablissement devra être initiée sous contrôle du Préfet qui aura la possibilité de saisir la Chambre Régionale des comptes.

Ces mesures dirigistes, voire coercitives, sont l'application de la morale bien connue : la raison du plus fort est toujours la meilleure.

On peut toutefois s'interroger sur cette sévérité alors que pour, 2017 et 2018, la croissance économique est prévue en France à 1,7 %, soit une croissance du PIB sur ces 2 années de l'ordre de 70 Mds qui devrait rapporter plus de 30 Mds d'euros en taxes diverses, dont une grosse partie pour l'Etat.

La CFTC redoute comme beaucoup les conséquences et l'impact que ces mesures auront inévitablement sur le budget de fonctionnement de la Région en 2018.

Pour le reste la CFTC, se retrouve dans la contribution du CESER et donc la votera.

Je vous remercie pour votre écoute.

Intervention de Monsieur Dominique MICHEZ

Pour le groupe SANTE ET COHESION SOCIALE

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens aujourd'hui au nom du groupe SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE, seconde composante du 3^{ème} collège du CESER qui représente :

- les organisations représentatives des retraités,
- la Croix Rouge française,
- l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé,
- le CREAL - ORS Languedoc Roussillon
- les caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales, personnes en situation de handicap et leurs familles,
- les fédérations hospitalières du 3^{ème} collège,
- la FNARS,
- l'URIOPSS,
- la mutualité française

Je voudrais tout d'abord saluer le sérieux du travail de la commission finances sur le compte administratif 2016 et sur les OB.

Nous insisterons sur cinq points :

- En premier lieu, la politique volontariste d'implantation de Maisons de la Région dans les différents territoires de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est une réponse forte, tant face au gigantesque périmètre de l'Occitanie qu'au besoin de présence de proximité de ses habitants. Néanmoins, le groupe Santé Cohésion Sociale souhaite que cette implantation de proximité ne soit pas un échelon supplémentaire sur les territoires, mais qu'elle se fasse en coordination avec les réseaux, les services et les acteurs économiques déjà implantés localement, afin de répondre aux objectifs de complémentarité et de lisibilité attendus.
- En second lieu, le groupe Santé Cohésion Sociale note avec satisfaction la pérennisation des mesures pour la jeunesse. Mais il s'inquiète de l'évolution du VIVRE ENSEMBLE dans la région, suite aux mesures prises par l'Etat sur le logement social, la politique de la ville et les emplois aidés : baisse des crédits d'aide à la pierre, baisse d'un tiers des crédits ville. Il note l'engagement de la Région d'accompagner le logement social et la politique de la ville tout en étant conscient que cela ne remplacera pas l'aide de l'Etat. Il souligne le risque de fragilisation de la cohésion sociale actuelle. Par ailleurs, il renouvelle ses demandes de voir isoler dans les comptes de la Région les dépenses liées à l'accessibilité, notamment celles des populations handicapées, aux fins de suivi.
- En troisième lieu, le groupe Santé Cohésion Sociale se félicite de voir l'Etat s'engager sur 400 M€ pour lutter contre la désertification médicale et de constater que la Région pérennise ses aides d'accompagnement à l'implantation des MSP (Maisons de Santé Professionnelles). Il rappelle sa demande récurrente d'une évaluation conjointe ARS-Région sur les MSP ouvertes pour tirer les leçons des succès et échecs.
- En quatrième lieu, le groupe Santé Cohésion Sociale partage totalement la position de la commission 11 de la page 56 sur le financement du fonctionnement en soulignant le

paradoxe de voir la Région préserver un auto-financement brut de 400 M€ face à la perte probable de 50 M€ de recettes. De toutes façons, même si les futures recettes étaient sous évaluées, la Région serait pénalisée par la contrainte de l'Etat de ne pas dépasser 1,2% de hausse des dépenses (inflation comprise). Notre groupe s'inquiète préventivement des inéluctables mesures d'économies qui ne pourront porter que sur les dépenses de fonctionnement, et notamment la politique d'intervention, avec tous les risques soulignés plus haut sur le Vivre Ensemble. Ensuite, notre groupe s'interroge de manière plus générale sur l'autonomie de la collectivité territoriale régionale : quasi absence d'autonomie fiscale et interdiction de dépasser un plafond d'augmentation de recettes. Nous ne sommes pas loin de la notion d'établissement public et non plus de celle de collectivité territoriale.

- Enfin, le groupe Santé Cohésion Sociale sera attentif à l'évolution de la réglementation concernant la protection sociale des étudiants.

Le groupe SANTÉ, COHÉSION SOCIALE votera l'avis.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Olivier-Ronan RIVAT

Pour le groupe ASSOCIATION

(Consommateurs, Retraités et Personnes âgées, Familles, Parents d'élèves, Sport, Culture, Jeunesse et Education populaire, Environnement, Économie sociale et solidaire, Droits de la femme et Planning familial, Conseil du Cheval, Chasse, Coordination Occitane)

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Nous tenons tout d'abord à noter le fort investissement des membres de la commission 11 et de son Président Bruno LAFAGE. Nous remercions tout particulièrement l'engagement et la qualité du travail du rapporteur de cet avis, Henri SALLANABE. Nous remercions également le travail de Dominique-Marie FELIX, chargée de mission de la commission 11 et de Noémie EYQUEM, Secrétaire de la Commission.

Un décret du 5 septembre 2017 a créé le poste de Haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'innovation sociale. Il sera chargé d'impulser et mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement de l'ESS. En partenariat avec l'ensemble des acteurs et les collectivités territoriales, il s'agira également de soutenir l'innovation sociale, afin de soutenir l'incubation et l'essaimage de projets innovants et performants pour répondre plus efficacement aux enjeux de société.

Le groupe Association peut s'en réjouir mais sera très vigilant à l'accompagnement des associations et leurs réseaux dans le cadre de ces politiques publiques.

Pour illustrer cette vigilance, le groupe Association dénonce l'annonce sans préavis et sans concertation de la réduction brutale des contrats aidés en 2017 et leur diminution drastique en 2018 ! Il en est de même de l'incitation faite aux préfets de recourir au service civique pour compenser les contrats aidés. Le service civique est destiné à favoriser l'engagement des jeunes et non à pourvoir des emplois qui ne peuvent être financés.

Le groupe Association rappelle que les associations sont des acteurs au quotidien des territoires, des partenaires essentiels de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques et à ce titre elles veulent prendre, notamment au travers leurs structures régionales, toute leur part dans la construction de la société de demain.

Dans ce contexte, les intentions budgétaires affichées par le Conseil régional Occitanie en matière d'Économie Sociale et Solidaire et en matière associative répondent à des attentes de notre secteur et aux enjeux de nos territoires.

La politique volontariste du Conseil régional de territorialisation et de contractualisation doit se faire impérativement avec l'ensemble des acteurs sociaux des territoires. Seul, un travail de partenariat traduira cette volonté politique. Dans cet esprit, le groupe Association souhaite que soit clarifié le périmètre d'intervention des Maisons de la Région.

Dans le même esprit, beaucoup d'entre nous se sont engagés dans des processus de fusion afin de répondre aux exigences de la loi NOTRe. Il est important que nos réseaux régionaux puissent bénéficier des soutiens financiers de la Région à la hauteur de ce dont bénéficiaient ses réseaux dans les périmètres des anciennes régions.

Le groupe Association se félicite de voir la politique régionale soutenir d'année en année le sport, la mobilité internationale des jeunes, la culture, la culture scientifique, l'éducation à l'environnement, l'information de la jeunesse, le logement des jeunes ou encore l'Economie Sociale et Solidaire.

Sur les aspects budgétaires, comme le rappelle le CESER dans son avis, la Région affirme clairement une stratégie financière reposant sur deux piliers :

- Préservation d'un autofinancement à 400 M€
- Priorité à l'investissement.

Cela implique mécaniquement une baisse des dépenses de fonctionnement, qui est accentuée par la directive du gouvernement limitant à 1,2 % par an l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Quand nous parlons de fonctionnement, nous ne parlons pas des dépenses de l'institution, nous parlons des dépenses d'intervention qui irriguent en particulier les acteurs associatifs, les réseaux régionaux sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, nous confirmons, voire nous accentuons l'inquiétude, rappelée par le CESER, de voir nos structures organisées être la variable d'ajustement encore une fois !

Le groupe ASSOCIATION votera le projet d'avis

Merci pour votre écoute.

